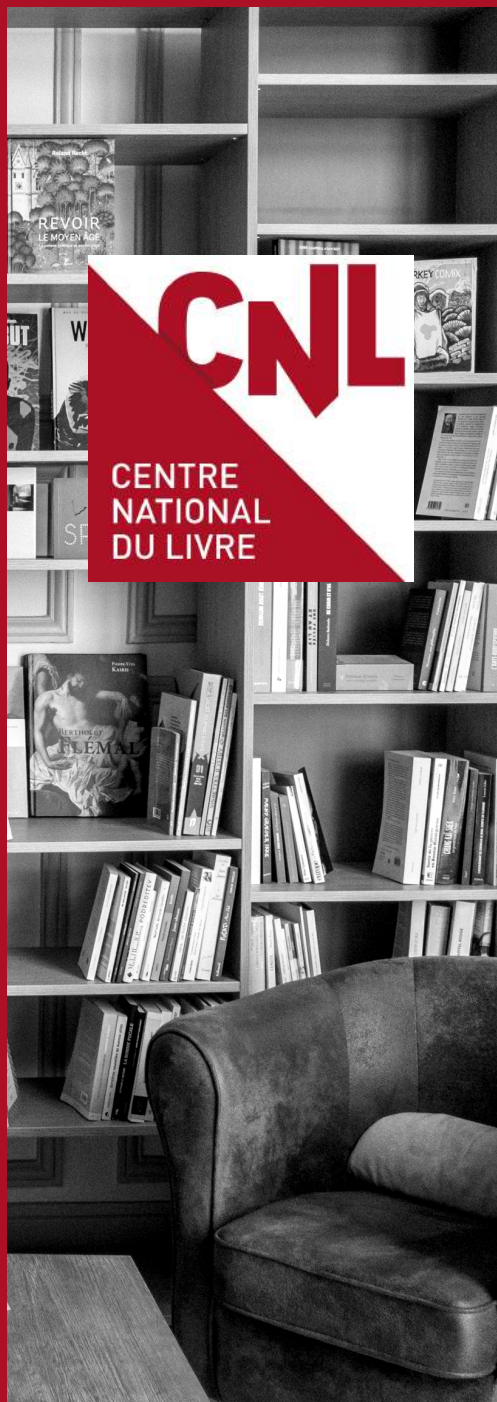




Rapport d'activité 2018

L'EDITO DE VINCENT MONADÉ, PRESIDENT DU CNL	page 3
CHIFFRES CLES	page 5
LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 7
L'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE EN 2018	page 9
Panorama général des aides en volume et en valeur	page 9
Panorama des aides par nature de bénéficiaire	page 11
Panorama des aides par domaine éditorial	page 36
La politique territoriale	page 39
L'action internationale	page 40
Les études	page 41
Les grands événements littéraires	page 42
LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 45
Les moyens	page 45
L'organisation	page 49
ANNEXES	page 51
Répartition détaillée des aides attribuées, de 2016 à 2018	page 51
Répartition géographique des aides 2018	page 52

2018 aura été, pour le CNL, l'année de grands changements.

Ainsi, la dématérialisation totale des demandes d'aides, effective depuis mai dernier, a permis de fournir aux professionnels du livre un service encore plus efficace et facile d'accès. Premier établissement public du ministère de la Culture à mener à bien cette réforme, le CNL démontre ainsi sa volonté d'œuvrer au plus près des besoins des métiers du livre.

C'est en 2018 aussi, même si les effets s'en feront sentir en 2019, que les finances de l'établissement ont cessé de dépendre de taxes dédiées. A l'avenir, c'est le budget de l'Etat qui financera le Centre. Il faut s'en réjouir. En effet, en sept ans, le rendement des taxes dédiées au CNL avait chuté de près de 7 millions d'euros. A terme, la capacité d'action de l'établissement était menacée.

C'est en 2018, toujours, que le CNL a profondément réformé son soutien aux libraires, en évaluant et transformant son aide à la valorisation des fonds. Nous avons mis en place un dispositif plus juste, construit sur des attentes précisées et prenant en compte les inégalités territoriales. L'établissement a également fait évoluer son dispositif de diffusion du livre en bibliothèque, pour accompagner les publics empêchés.

Année de réformes, 2018 a été aussi celle d'une priorité affichée pour les auteurs, trajectoire qui devra se poursuivre. Ainsi, en 2019, 3 millions d'euros leur seront consacrés. Il faudra continuer sur ce chemin, car aucun d'entre nous ne peut accepter la paupérisation de ceux qui demeurent l'indispensable premier maillon de la chaîne du livre.

Nous avons révisé le dispositif de rémunération des auteurs dans les salons et festivals, afin de préciser pour les organisateurs les différents tarifs applicables. Trop de manifestations encore interprétaient nos règles. Ce ne sera plus possible à l'avenir, sauf à ne plus souhaiter de subventions de l'établissement.

Le CNL a engagé, en 2018, une refonte complète de son règlement des aides pour une entrée en vigueur de dispositifs plus lisibles, plus clairs et plus simples à compter de 2019.

Pour Partir en livre, l'année 2018 aura été celle de la confirmation et du succès. Avec près de 7 000 évènements et plus de 700 000 participants, la fête s'est imposée comme le rendez-vous littéraire de l'été.

Lister l'action du CNL au cours de l'année écoulée tiendrait bien vite de l'inventaire à la Prévert. Au-delà de ce que j'ai relevé ici, l'action de l'établissement s'inscrit au quotidien aux côtés des professionnels. C'est cette symbiose qui lui permet d'être utile, efficace et efficient.

Le CNL est la maison commune du livre. Votre maison.

- ✓ 22 dispositifs d'aide développés par métier
au bénéfice des auteurs, des traducteurs, des éditeurs, des librairies, des bibliothèques
ou des organisateurs de manifestations littéraires

- ✓ près de 300 experts, répartis en 24 commissions ou comités,
examinent les demandes d'aides et émettent un avis soumis au président du CNL

- ✓ 3 396 demandes d'aide reçues
hors demandes de labellisations et d'agrément

- ✓ 3 297 demandes d'aide examinées en commission ou comité
hors demandes de labellisations et d'agrément
401 demandes de labels et agréments : 376 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR), 25 librairies francophones de référence (LFR)

- ✓ 2 266 aides allouées dont
 - 332 aides aux auteurs et traducteurs
 - 1 039 aides aux éditeurs
 - 192 aides aux revues
 - 377 aides aux librairies
 - 85 aides aux bibliothèques
 - 198 aides aux organisateurs de manifestations littéraires
 - 43 aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

- 325 labels et agréments attribués : 298 librairies indépendantes de référence (LiR),
6 librairies de référence (LR), 21 librairies francophones de référence (LFR).

- ✓ 700 000 participants à plus de 6 700 événements gratuits, partout en France,
dans le cadre de Partir en livre, grande fête du livre pour la jeunesse, organisée par le CNL

- ✓ 27,9 M€ issus de deux taxes affectées, seules ressources du CNL

- ✓ 23,8 M€ attribués au titre des aides (subventions et prêts)

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre.

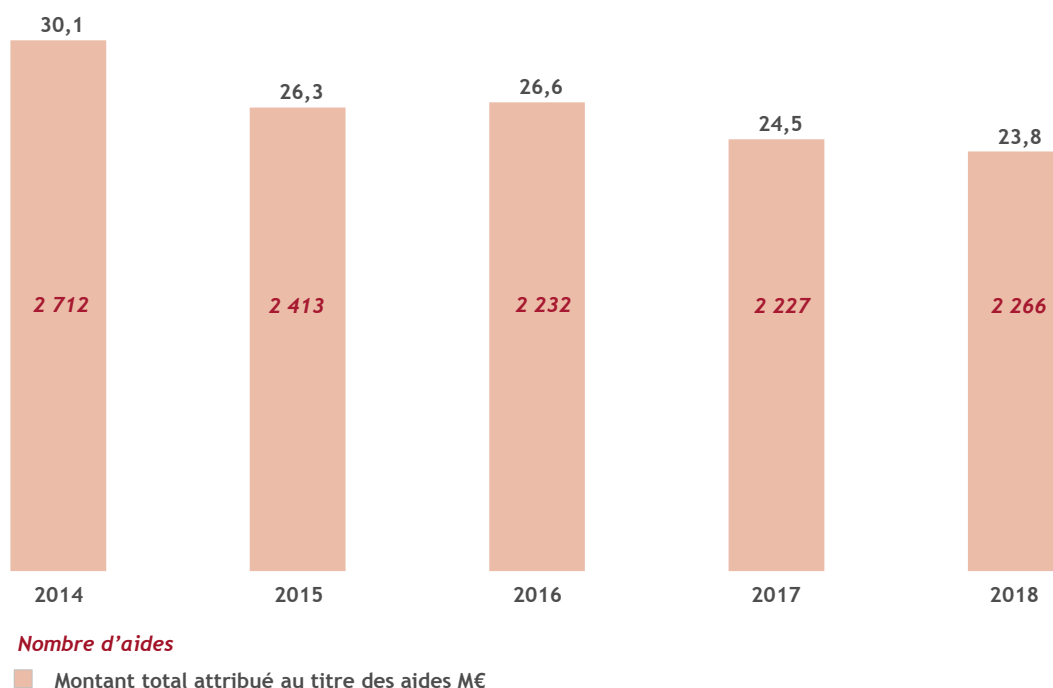
Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

PANORAMA GENERAL DES AIDES EN VOLUME ET EN VALEUR



Comparativement à 2017, les aides allouées par le CNL en 2018 sont globalement en très légère hausse en volume (passant de 2 227 aides allouées en 2017 à 2 266 en 2018, soit une augmentation de 2 %), mais marquent un retrait en valeur (de 24,5 M€ en 2017 à 23,8 M€ en 2018, soit une baisse de 3 %). Cette tendance à la baisse s'explique notamment par un soutien moins important à la Bibliothèque nationale de France (de 4,5 M€ en 2017 à 3 M€ en 2018), pour le chantier de numérisation patrimoniale qui nécessite désormais moins d'investissement de la part du CNL. En effet, hors soutien à la Bibliothèque nationale de France, le soutien de l'établissement présente à l'inverse une hausse significative de 4 % en valeur (de 20 M€ en 2017 à 20,8 M€ en 2018).

Au-delà d'un contexte sectoriel en transformation constante, dont les perspectives sont parfois incertaines, et des contraintes budgétaires qui s'imposent à lui, le CNL cherche à accompagner au mieux et au plus juste les professionnels du livre.

A cet effet, et dans le prolongement des enjeux de modernisation de l'action publique (MAP)² auxquels il souscrit, l'établissement s'est engagé à évaluer ses dispositifs d'aide, à compter de 2016-2017.

¹ Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.

² cf. portail www.modernisation.gouv.fr et circulaire MAP n° 5629/SG du 7 janvier 2013.

Visant à apprécier une action publique, en comparant ses résultats aux objectifs initiaux et aux moyens mis en œuvre, ce principe d'évaluation permet de mener une politique adaptée, grâce à l'analyse de critères standards portant sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence.

Dans ce cadre, le CNL a ainsi déjà évalué quatre dispositifs :

- la subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale en librairie, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 22 juin 2017, pour une mise en œuvre en 2018 ;
- les bourses aux auteurs et illustrateurs, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 29 novembre 2018, pour une mise en œuvre en 2019 ;
- les subventions pour la publication et la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction), destinées aux éditeurs, dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 29 novembre 2018, préalablement au groupe de travail sur les évolutions envisagées, mis en place en 2019.

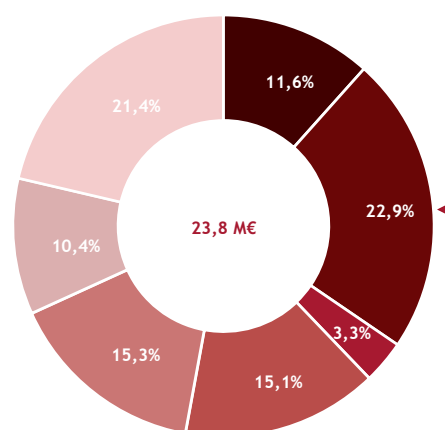
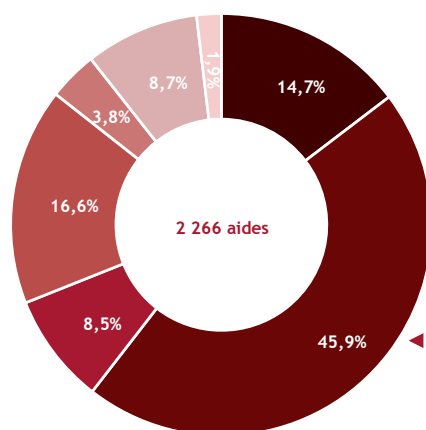
PANORAMA DES AIDES PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

Les missions du CNL bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires) et aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Nombre de demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	604	332	332	2,76
Editeurs hors revues	1 605	347	1 039	5,44
Revue	199	135	192	0,79
Librairies ¹	425	311	377	3,58
Bibliothèques ²	89	85	85	3,64
Organisateurs manif. littéraires	331	184	198	2,48
Structures accomp. / valorisation	44	40	43	5,08
TOTAL	3 297	1 434	2 266	23,77

+ 401 demandes de labels et agréments pour 298 LIR, 6 LR et 21 LFR attribués

1. dont 7 conventions territoriales en faveur des librairies, pour un montant total de 0,73 M€.
2. dont BnF (Bibliothèque nationale de France), pour un montant total de 3 M€.



- Auteurs et traducteurs
- Editeurs hors revues
- Revue
- Librairies
- Bibliothèques
- Manifestations littéraires
- Structures

► le plus aidé

Comme les années précédentes, en 2018, les éditeurs bénéficient d'un soutien particulièrement important du CNL, avec 1 039 aides pour un montant global de 5,4 M€, notamment pour la publication d'ouvrages (2,1 M€), la traduction d'ouvrages (1,9 M€) et le développement numérique (1,1 M€).

Soutenues à hauteur de 5,1 M€, les structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre sont également aidées de manière significative, soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques.

Viennent ensuite, en valeur :

- le soutien aux bibliothèques, avec un appui toujours très fort à la Bibliothèque nationale de France, pour la numérisation patrimoniale (3 M€ au total) ;
- le soutien aux librairies, avec une attention particulière portée aux aides économiques (1,6 M€ au total, en prêts et subventions) et à la valorisation des fonds (1,1 M€) ;
- le soutien aux auteurs et traducteurs avec, notamment, une aide importante à la création *via* des bourses (2,3 M€) ;
- le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires, avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse (0,2 M€).

LE SOUTIEN AUX AUTEURS ET AUX TRADUCTEURS

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses de création et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Destiné aux auteurs et illustrateurs professionnels, utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur, ce dispositif est également accessible aux auteurs non francophones, traduits et publiés en français et résidant en France depuis plus de cinq ans.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai à caractère philosophique ou littéraire, et les allocations annuelles, qui viennent compenser les difficultés financières liées au grand âge ou à la maladie d'un nombre restreint d'auteurs vivants ou de familles d'auteurs décédés, dont l'œuvre publiée est particulièrement remarquable.

En 2018, 332 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 2,76 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (création)	236	2 254 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)	23	104 000 €
Ensemble bourses auteurs	259	2 358 000 €
Ensemble bourses traducteurs	54	239 500 €
Allocations annuelles aux auteurs	18	148 800 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
TOTAL AUTEURS ET TRADUCTEURS	332	2 764 300 €

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

10 bourses d'année sabbatique de 28 000 € chacune.

1 bourse Cioran de 18 000 €.

79 bourses de création de 14 000 € chacune.

Bourses aux auteurs

259 bourses (2,4 M€), dont 10 bourses d'année sabbatique (de 28 000 € chacune), 180 bourses de création (79 de 14 000 € chacune et 101 de 7 000 € chacune), 46 bourses de découverte (de 3 500 € chacune) et 23 bourses de résidence (10 de 6 000 € chacune, 9 de 4 000 € chacune et 4 de 2 000 €).

Bourses aux traducteurs

12 bourses de traduction (9 de 7 000 € chacune et 3 de 3 500 € chacune).

42 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (12 de 6 000 € chacune, 17 de 4 000 € chacune et 13 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2018, suite à l'évaluation du dispositif engagée par le CNL en 2017, le conseil d'administration de l'établissement a fait évoluer ces bourses, en les recentrant sur la qualité du projet présenté - sans prise en compte des revenus du demandeur, comme cela était le cas jusqu'à présent -, en revalorisant sensiblement les montants susceptibles d'être alloués, en supprimant l'obligation de publication dans le même domaine que celui de la demande, en modifiant les délais de carence entre deux demandes ou deux aides, et en ouvrant les bourses de découverte aux auteurs présentant un projet d'essai, ayant publié des articles de fond dans des ouvrages collectifs ou des revues. Visant à faire des bourses du CNL un véritable label de qualité et à renforcer leur effet de levier auprès des auteurs, ces évolutions seront pleinement mises en œuvre à compter de 2019.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Jakuta Alikavazovic, dans la catégorie « roman ». Autrice à l'écriture remarquable et audacieuse, explorant inlassablement les thèmes de l'exil et de la disparition, Jakuta Alikavazovic a été plusieurs fois primée pour ses précédents romans (*Corps volatils*, *La blonde et le bunker*, *L'avancée de la nuit*) et a bénéficié d'une bourse de création pour son nouveau projet, intitulé *Les couteaux*.

Thomas Dommange, dans la catégorie « philosophie ». Auteur d'une œuvre originale et reconnue, Thomas Dommange a bénéficié d'une bourse de création pour *Métaphysique américaine*, un projet d'essai, s'appuyant sur un important travail de documentation et portant une réflexion sur la manière singulière d'être au monde des canadiens-français.

Lionel Le Neouanic, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Auteur-illustrateur, développant un univers inventif, drôle et multiforme, Lionel Le Neouanic, également membre du collectif de plasticiens Les chats pelés, a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour son hommage original à « l'infinie richesse du livre », à travers son audacieux projet d'album, intitulé *Le livre*.

Néhémy Pierre-Dahomey, dans la catégorie « roman ». Auteur d'un premier roman remarqué et superbement écrit (*Rapatriés*), Néhémy Pierre-Dahomey a bénéficié d'une bourse de découverte pour son projet, intitulé *Reine Chanterelle*, s'inspirant de la figure populaire haïtienne de « celle qui raconte et qui chante ».

Nathalie Quintane, dans la catégorie « poésie ». Autrice reconnue, à l'écriture réaliste et fantaisiste, s'inscrivant dans les pas de Nerval, Nathalie Quintane a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour un projet d'envergure autour de la transmission d'une école et d'une société, parfois rêvées ou oubliées, intitulé *Education nationale*.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et, le cas échéant, de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Mathieu Brosseau. Auteur d'une dizaine d'ouvrages, Mathieu Brosseau a bénéficié d'une bourse de résidence de deux mois à la Maison de la poésie de Rennes (Bretagne), pour un projet intitulé *Le fétiche*, associant avec une grande maîtrise poésie et musique, autour de la thématique des objets transitionnels.

Elitza Gueorguieva. Particulièrement attachée aux archives, à la façon de les décoder et de les faire vivre, Elitza Gueorguieva a bénéficié d'une bourse de résidence de trois mois à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC, Normandie), pour un projet de roman intitulé *Emilia et les serpents*, confrontant ses archives personnelles à celles de Jacques Derrida.

Claire Rengade. Autrice de théâtre, poétesse, mais aussi comédienne, Claire Rengade a bénéficié d'une bourse de résidence de deux mois au Théâtre Massalia (PACA), pour un projet théâtral intitulé *Toujours la première fois*, portant sur l'écriture d'une pièce destinée au jeune public et faisant écho aux 30 ans d'existence du théâtre d'accueil.

Julia Woignier. Autrice-illustratrice de talent, Julia Woignier a bénéficié d'une résidence de 3 mois au sein de l'association Eclat de lire (PACA), pour un projet de conte et de médiation culturelle à destination des enfants, intitulé *L'ogresse verte*, portant sur la thématique du rapport - parfois dévastateur - à la nature.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Juliette Aubert, pour la traduction, depuis l'allemand, du roman *Tyll*, de Daniel Kehlmann, transposant brillamment au XVII^e siècle la vie de cette espiègle figure des lettres allemandes.

Max de Carvalho, poète et traducteur du portugais, pour son projet intitulé *La poésie du Portugal - Anthologie bilingue du XII^e au XX^e siècles*, véritable trésor poétique explorant les richesses de la poésie portugaise.

Catherine Fay, pour la traduction, depuis le hongrois, du *Journal*, de Sándor Márai, grand intellectuel hongrois, largement reconnu, posant ici un regard lucide et visionnaire sur son époque.

Laure Hinckel, pour la traduction, depuis le roumain, du roman *Solénoïde*, de Mircea Cărtărescu, centré sur l'auteur lui-même, profondément marqué par les années communistes. Unique en son genre, cet ouvrage été salué par la critique et récompensé dans plusieurs pays.

Mireille Vignol, pour la traduction, depuis l'anglais (Australie), du roman *The Moutain*, de Drusilla Modjeska, retraçant des destins entrecroisés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et la quête initiatique d'un fils sur les traces de ses origines.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

Cette année, le CNL a poursuivi son accompagnement auprès de ces traducteurs étrangers, tant dans leurs demandes d'aides que dans l'organisation de leur venue en France lorsqu'ils bénéficient d'une bourse.

Ces bourses ayant également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, des rencontres avec les différentes associations de traducteurs, notamment l'Association des Traducteurs Littéraires de France (ATLF), leur sont par ailleurs proposées.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Mohammed Bennis, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois, pour la traduction en arabe d'une anthologie de poèmes de Michel Deguy (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Toubkal au Maroc.

Renato Boccali, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en italien de *Peuple en larmes, peuple en armes* de Georges Didi-Huberman (éditions de Minuit), à paraître aux éditions Mimesis en Italie.

Anna D'Elia, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en italien de *Songes de Mevlido* d'Antoine Volodine (éditions du Seuil), à paraître aux éditions 66TH and 2ND en Italie.

Jorge Fondebriber, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en espagnol de *Bouvard et Pécuchet* de Gustave Flaubert, à paraître aux éditions Eterna et Cadencia en Argentine.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2018, cette bourse a été attribuée à **Mehdi Belhaj Kacem**, pour son projet d'essai sur Arthur Schopenhauer. Romancier, essayiste, traducteur et philosophe, Mehdi Belhaj Kacem a publié une vingtaine de livres, dont *Vies et morts d'Irène Lepic* (Tristram, 1996), *La chute de la démocratie médiatico-parlementaire* (Sens et Tonka, 2002), *La conjuration des Tartuffes* (Léo Scheer, 2011) ou *Dieu : la mémoire, la techno-science et le Mal* (Les Liens qui Libèrent, 2017). Particulièrement ambitieux, ce nouveau projet propose une vision renouvelée du philosophe, auteur du *Monde comme volonté et comme représentation*.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a incontestablement contribué au rayonnement de la littérature d'expression française, ou à soutenir les ayants droit pendant une période limitée consécutive au décès d'un auteur. En 2018, ce dispositif à caractère social a bénéficié à près de vingt personnes.

LE SOUTIEN AUX EDITEURS

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions aux grands projets (ouvrages ou collections), des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction).

Depuis juin 2017, le CNL accompagne également, par une subvention au développement des maisons d'édition, les éditeurs portant des projets de production de livres numériques ou de promotion de leurs publications et auteurs.

A cela s'ajoutent des subventions attribuées au titre du développement numérique, pour la numérisation rétrospective ou la diffusion numérique de documents sous droits, pour la publication numérique ou la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés et pour le développement de services numériques. Enfin, le CNL soutient le développement économique des éditeurs à travers l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2018, 1 039 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,44 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Publication ¹	467	2 127 303 €
Traduction (intraduction)	272	1 234 639 €
Traduction (extraduction)	245	622 246 €
Développement numérique ²	23	1 112 301 €
Développement maisons d'édition (volet promotion) ³	29	174 379 €
Ensemble subventions	1 036	5 270 868 €
Prêts économiques éditeurs	3	172 000 €
TOTAL EDITEURS	1 039	5 442 868 €

1. dont 1 subvention aux grands projets, pour un montant 15 000 €.
2. dont production de livres numériques (volet numérique du dispositif d'aide au développement des maisons d'édition), services numériques portés par des éditeurs, numérisation rétrospective ou diffusion numérique de documents sous droits, publication numérique ou diffusion numérique de catalogues de nouveautés.
3. volet promotion du dispositif d'aide au développement des maisons d'édition.

Montants les plus importants alloués par titre

Bas la place, y'a personne, Dolores Prato, Verdier, 21 000 € (intraduction)

De Gaulle, Julian Jackson, Seuil, 21 000 € (intraduction)

La carte de France, Jean-Luc Arnaud, Parenthèses, 21 000 € (publication)

L'aventure de la biodiversité, Hervé Le Guyader, Belin (Humensis), 21 000 € (publication)

Un livre des martyrs américains, Joyce Carol Oates, Philippe Rey, 16 800 € (intraduction)

Tridents, Jacques Roubaud, Nous, 16 691 € (publication)

Retourner ciel et terre, Yisheng Yang, Seuil, 16 560 € (intraduction)

Papiers collés, Georges Perros, Gallimard, 15 600 € (extraduction, allemand)

Moi, ce que j'aime, c'est les monstres, E. Ferris, M. Toussaint Louverture, 15 000 € (grands projets)

Correspondance des Cévennes, Fernand Deligny, L'Arachnéen 14 819 € (publication)

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée. Si l'aide est envisagée par projet en matière de publication d'ouvrages, elle est également ouverte à l'édition et/ou à la traduction d'ouvrages exceptionnels, d'œuvres complètes, de grandes correspondances ou au lancement/développement d'une collection.

En 2018, ces subventions ont fait l'objet d'une évaluation, dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 29 novembre, en amont de la mise en place, courant 2019, d'un groupe de travail sur les évolutions envisagées pour ce dispositif historique.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Fernand Deligny, Correspondance des Cévennes, édition établie et présentée par Sandra Alvarez de Toledo, éditions L'Arachnéen, dans la catégorie « philosophie ». Rassemblant plus de 800 lettres de Fernand Deligny, écrites depuis son atelier des Cévennes où il a fondé en 1968 un réseau de prise en charge d'enfants autistes, cet ouvrage retrace trente ans de correspondance avec les grandes figures intellectuelles ou artistiques de l'époque : Althusser, Dolto, Gauchet, Guattari, Marker, Truffaut...

Gotlib. Un abécédaire, de Thierry Groensteen, éditions Les Impressions Nouvelles, dans la catégorie « bande dessinée ». Présenté sous forme d'abécédaire, cet ouvrage dissèque avec tendresse et précision le parcours de Gotlib, dressant brillamment le portrait érudit et humoristique de celui qui a marqué l'âge d'or de la bande dessinée.

Les contes de Petit Duc, de Jérémie Fischer et Jean-Baptiste Labrune, éditions Magnani, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Porté par un dialogue entre un vieux sage et un hibou, cet album explore les grandes questions philosophiques (le rêve, le temps, la lumière, l'obscurité...), à travers un texte particulièrement poétique, sous forme de conte, et des illustrations audacieuses.

Rétrofictions, encyclopédie de la conjecture romanesque rationnelle francophone, de Guy Costes et Joseph Altairac, éditions Belles Lettres/Encrage, dans la catégorie « littérature classique ». Exceptionnel et doté d'une iconographie très riche, cet ouvrage explore les domaines francophones de l'utopie, des voyages extraordinaires, du merveilleux scientifique et de la science-fiction ancienne, en s'appuyant sur la conjecture romanesque rationnelle, théorisée par Pierre Versins.

Rien à cette magie, de Suzanne Doppelt, éditions POL, dans la catégorie « poésie ». S'attachant aux trois versions des *Bulles de savon* de Chardin, cet ouvrage revisite l'histoire de l'art et la peinture, en portant une réflexion sur les caractéristiques physiques de l'espace et du temps, mais aussi sur la fragilité de l'existence.

Une histoire de la guerre. Du XIX^e siècle à nos jours, sous la direction de Bruno Cabanes, avec la collaboration de Thomas Dodman, Hervé Mazurel et Gene Tempest, éditions du Seuil, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Réunis pour la première fois en un seul volume, les meilleurs spécialistes - historiens, historiens de l'art, anthropologues, sociologues ou politistes de huit pays différents - offrent une synthèse sans équivalent sur la guerre, dans tous ses aspects et ses dimensions, faisant ainsi écho aux questionnements de notre époque.

Les subventions aux grands projets

En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2018, a notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

Moi, ce que j'aime, c'est les monstres, Livre premier, d'Emil Ferris, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jean-Charles Khalifa, éditions Monsieur Toussaint Louverture, dans la catégorie « bande dessinée ». Kaléidoscope brillant d'énergie et d'émotions, cette œuvre magistrale conte l'histoire d'une enfant passionnée par les monstres en tous genres, au cœur du Chicago des années 60. A la fois enquête, drame familial et témoignage historique, ce roman graphique - qui bouscule les codes de la bande dessinée - est la première œuvre publiée par Emil Ferris, « une des plus grandes artistes de bande dessinée de notre temps », selon les propres mots d'Art Spiegelman. Cet ouvrage a reçu le Fauve d'or 2019, au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2018, afin d'inscrire son action dans le prolongement des priorités du ministère de la Culture, en faveur de la traduction des œuvres au sein de l'espace méditerranéen, et d'accompagner l'organisation de la saison France-Israël, le Centre national du livre a souhaité encourager et développer la traduction d'ouvrages depuis l'hébreu et l'arabe vers le français, *via* un soutien exceptionnel à la prise en charge des coûts de traduction, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts de traduction totaux. Un taux d'aide exceptionnel équivalent a également été mis en place pour les projets de traduction d'ouvrages depuis le slovaque vers le français, en écho à l'invitation d'honneur de la ville de Bratislava à Livre Paris 2019.

Par ailleurs, ces subventions ont fait l'objet d'une évaluation, dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 29 novembre 2018, en amont de la mise en place, courant 2019, d'un groupe de travail sur les évolutions envisagées.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Eléni ou personne, de Rhéa Galanaki, traduit du grec par René Bouchet, éditions Cambourakis, dans la catégorie « littératures étrangères ». Portée par l'écriture poétique de son autrice, largement reconnue en Grèce, cette biographie romancée retrace l'existence méconnue de la première femme peintre grecque, Eléni Altamura-Boukoura, qui, pour mieux assouvir sa passion pour la peinture, a choisi de se déguiser en homme pour aller étudier en Italie.

.../...

.../...

L'ours qui cache la forêt, de Rachel Shalita, traduit de l'hébreu par Gilles Rozier, éditions de l'Antilope, dans la catégorie « littératures étrangères ». Dans une langue délicate, ce deuxième roman de Rachel Shalita s'installe aux Etats-Unis, au sein de la diaspora israélienne, où les vies s'égrènent entre nostalgie et assimilation.

Scènes de la vie de M., de Svetlana Zuchová, traduit du slovaque par Diana Lemay, éditions Le Ver à soie, dans la catégorie « littératures étrangères ». Lauréat du Prix de littérature de l'Union européenne en 2015, ce roman explore la distance entre un espace et un lieu, entre habiter et se sentir chez soi, à travers la vie de Marisia et de deux événements fondateurs se faisant écho.

Une histoire du monde en 100 objets, de Neil MacGregor, traduit par Pascale Haas, éditions Les Belles Lettres, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Fruit d'un projet radiophonique entre la BBC et le British Museum, cet ouvrage original, engagé et particulièrement bien conçu, offre une vision aussi large que possible de l'histoire de l'humanité. Du hachoir des gorges d'Olduvai en Afrique à la lampe à énergie solaire ou à la carte de crédit, les objets choisis ne sont pas nécessairement des œuvres d'art, mais leur juxtaposition, érudite et agréable à lire, dresse un portrait inattendu des hommes qui les ont produits et possède, en cela, un réel intérêt historique.

Un tour de France littéraire. Le monde du livre à la veille de la Révolution, de Robert Darnton, traduit de l'anglais (États-Unis) par Jean-François Sené, éditions Gallimard, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Puisant dans les archives de la Société typographique de Neufchâtel, cet ouvrage de Robert Darnton, spécialiste des Lumières, recrée l'univers du livre, des imprimeurs, colporteurs, libraires et lecteurs pendant les 20 dernières années de l'ancien régime. Un livre essentiel à la compréhension des Lumières, mais aussi à celle des origines culturelles et intellectuelles de la Révolution française.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2018, afin d'inscrire son action dans le prolongement des priorités du ministère de la Culture, en faveur de la traduction des œuvres au sein de l'espace méditerranéen, et d'accompagner l'organisation de la saison France-Israël, le Centre national du livre a souhaité encourager et développer la traduction d'ouvrages français vers l'hébreu et l'arabe, *via* un soutien exceptionnel à la prise en charge des coûts de traduction, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts de traduction totaux. Un taux d'aide exceptionnel équivalent a également été mis en place pour les projets de traduction d'ouvrages français vers le slovaque, en écho à l'invitation d'honneur de la ville de Bratislava à Livre Paris 2019.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait l'objet de multiples demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication en différentes langues dans différents pays, à l'image de *L'ordre du jour* d'Eric Vuillard, prix Goncourt 2017, bénéficiaire de trois aides pour des traductions vers l'hébreu, le serbe et le slovène.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

La guerre des civilisations n'aura pas lieu, de Raphaël Liogier, CNRS éditions, traduit en arabe par Ghazi Berro et Wajih B'aïni (éditions ASP, Liban). Cherchant à reconstruire une approche ouverte de l'altérité, cet essai engagé offre un point de vue sur l'Islam et la pluralité de ses courants, tout en témoignant de la façon dont le débat prend forme dans le contexte français.

La matière de l'absence, de Patrick Chamoiseau, éditions du Seuil, traduit en arabe par Hamid Guessous (éditions Toubkal, Maroc). Empreint d'humour et de tendresse, ce texte sensible explore l'histoire méconnue des Antilles et ouvre avec poésie sur tout un monde.

L'ordre du jour, d'Eric Vuillard, éditions Actes Sud, traduit en hébreu par Rama Ayalon (éditions Hakibbutz Hameuchad-Sifriat Poalim, Israël). Doté d'une écriture riche et précise, cet ouvrage raconte certains épisodes des années précédant la Seconde Guerre mondiale : le soutien des industriels allemands au parti Nazi, les entretiens entre politiques britanniques et futurs criminels de guerre allemands, la faible résistance de certains aux pressions d'Hitler... Un regard magistral et grinçant sur des personnages tour à tour lâches, superficiels, avides ou paranoïaques.

Mobutu, de Jean-Pierre Langellier, éditions Perrin, traduit en polonais par Grazyna Majcher (Państwowy Instytut Wydawniczy, Pologne). S'appuyant sur des témoignages de proches et des écrits journalistiques, cette biographie retrace de manière vivante la vie de celui qui régna sans partage sur le Congo pendant plus de trente ans, depuis l'indépendance de 1960 jusqu'au milieu des années 1990.

Quand vient la vague, de Manon Fargetton et Jean-Christophe Tixier, éditions Rageot, traduit en hongrois par Monika Burján (éditions Könyvmolyképző, Hongrie). Suivant la fuite d'une adolescente et les raisons qui l'ont obligée à tout quitter, ce roman, écrit à quatre mains, aborde avec une grande sensibilité les thèmes de la famille, de la quête d'identité et du passage à l'âge adulte.

Les subventions au développement numérique

Les subventions attribuées pour le développement numérique ont vocation à accompagner les projets de numérisation de publications (fonds ou nouveautés) ou de catalogues, de diffusion numérique ou de services spécifiques. Dans cette optique, trois aides sont mises en œuvre :

- l'aide à la numérisation rétrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits ;
- l'aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour accompagner les éditeurs en vue d'une publication simultanée, numérique et papier, d'un catalogue de nouveautés dont la mise en page relève d'un certain degré de complexité ;
- l'aide aux services numériques, sous forme d'appel à projets, pour accompagner les acteurs de la chaîne du livre dans le développement de services numériques interprofessionnels, en matière de production éditoriale, de structuration des contenus et de valorisation des œuvres.

A cela s'ajoute, dans le cadre du soutien au développement des maisons d'édition, une subvention à la production de livres numériques, dans un format ouvert et interopérable permettant l'accessibilité au public malvoyant ou non voyant, dyslexique ou affecté de tout autre handicap. En 2018, une seule aide a été attribuée à ce titre, aux éditions Symétrie pour la mise en œuvre d'une chaîne de numérisation interne.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une subvention au développement numérique :

18 874 titres, notamment issus d'une partie des fonds des éditions Delcourt, Mercure de France, FeniXX, Pierre Fanlac, Karthala, L'école des loisirs ou Ramsay, dans le cadre du soutien à la numérisation rétrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits.

L'édition digitale de 20 titres de bande dessinée par les éditions Dupuis et de 10 titres de littérature jeunesse par les éditions Talents hauts, nativement accessibles pour les enfants dyslexiques (collections « Dys pour Dix »), dans le cadre du soutien à la publication numérique ou à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés.

Le déploiement de la DRM LCP, pour les projets portés par Dilicom (liseuse universelle « Baobab »), Bookeen et Archimed (API PNB), mais aussi celui de GoodBook, qui développe un outil d'analyse de données pour les éditeurs, dans le cadre du soutien aux services numériques.

Les subventions au développement des maisons d'édition (volet promotion)

Les subventions à la promotion, déployées dans le cadre du soutien au développement des maisons d'édition, ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

L'Arche, éditeur de théâtre, pour un programme d'événements et d'actions de communication, à l'occasion de ses 70 ans.

La Volte, pour une programmation ambitieuse (déplacements d'auteurs, vidéo, exposition, organisation d'événements...), à l'occasion de ses 15 ans d'existence.

Le Belial, pour un projet mis en œuvre dans le cadre du Mois de l'Imaginaire, mobilisant des emplois dédiés (coordination d'événements, relations presse) et se déclinant en impression d'un guide de lecture, déplacements d'auteurs et d'éditeurs.

Presque Lune Editions, pour l'organisation d'un festival autour d'auteurs de bande dessinée, proposant des lectures musicales, des concerts dessinés, des mises en scènes théâtrales, des projections vidéo, des rencontres d'auteurs...

Thierry Magnier, pour la tournée, à la manière du Tour de France et de ses cadeaux promotionnels, d'une camionnette aménagée, avec la participation de nombreux auteurs, à l'occasion des 20 ans de la maison d'édition.

Les prêts aux entreprises d'édition

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2018, trois maisons d'édition ont bénéficié d'un prêt pour compléter les investissements nécessaires au développement de leurs collections, financer un programme de réimpressions ou soutenir leur programmation éditoriale.

LE SOUTIEN AUX REVUES

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2018, 192 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,79 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	188	775 990 €
Numérisation	4	11 647 €
TOTAL REVUES	192	787 637 €

Montants les plus importants alloués par titre

Books, Books, 21 000 €

Le matricule des anges, Le Matricule des anges, 21 000 €

Georges, Maison Georges, 16 585 €

Europe. Revue littéraire mensuelle, SEP Europe, 16 362 €

Etudes, Société d'édition de revues, 14 000 €

Biscoto, Biscoto éditions, 11 615 €

Banzaï, Mad series, 11 445 €

Archistorm, Bookstorming/Archibooks, 10 500 €

Dada. La première revue d'art, Arola, 10 500 €

Esprit, Esprit, 10 500 €

L'Avant-scène théâtre, L'Avant-scène théâtre, 10 500 €

Trafic, POL, 9 940 €

Baïka, Salamantina, 8 296 €

Desmos / Le Lien, Desmos, 8 164 €

Bulletin monumental, Société française d'archéologie, 7 800 €

En 2018, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Essaim, éditions Eres, dans la catégorie « philosophie ». Fondée en 1998 et d'inspiration lacanienne, la revue *Essaim* n'en est pas moins ouverte à d'autres courants du monde analytique, d'autres disciplines des sciences humaines ou au monde des arts. Diffusée au niveau international et sur la plateforme Cairn, elle s'intéresse particulièrement à la transmission de la psychanalyse dans différents pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Afrique.

Georges, éditions Maison Georges, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Revue bimestrielle, *Georges* se distingue, depuis sa création en 2010, par son originalité et l'exigence de son contenu, porté par un graphisme particulièrement dynamique et coloré. Ambitieuse et ludique, cette revue propose aux enfants de 7 à 12 ans des histoires, des jeux et des ateliers, tout en cultivant l'humour et la liberté de ton.

Panthère première, éditions de l'association éponyme, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Revue de critique sociale, indépendante, généraliste et féministe, créée en 2017 par un collectif d'édition exclusivement composé de femmes, *Panthère première* marque par l'éclectisme et la grande originalité de ses thématiques, alternant enquêtes, témoignages, entretiens et expérimentations graphiques.

Terrain, éditions de l'association Terrain, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Explorant les aspects les plus variés, et parfois les moins connus, des sociétés d'hier et d'aujourd'hui, cette élégante revue porte un regard singulier sur les sociétés contemporaines, nourri par l'ethnographie et l'ouverture aux autres sciences humaines et sociales.

Bifrost, La revue des mondes imaginaires, éditions du Béal, dans la catégorie « roman ». Incontournable des lecteurs de l'imaginaire, cette revue trimestrielle suit l'actualité de cette littérature spécifique et propose, à chaque numéro, des critiques, des interviews, des nouvelles, des monographies de grands auteurs et des dossiers thématiques qui en font la richesse.

LE SOUTIEN AUX LIBRAIRIES

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), de subventions pour leur création ou pour l'implantation de fonds en français et de subventions à la diversification ou à la valorisation des fonds en français.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2018, 377 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 3,58 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économique	47	667 000 €
Prêts économiques	36	940 000 €
Ensemble développement économique	83	1 607 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	221	1 054 000 €
Librairies à l'étranger	66	196 677 €
Conventions territoriales¹	7	725 000 €
TOTAL LIBRAIRIES	377	3 582 677 €

1. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 39.

Librairies les plus soutenues

Ici (Paris) : création, 250 000 € (développement économique)

Shakespeare and Co. (Paris) : extension/rénovation, 100 000 € (développement économique)

Librairie des Bauges (Albertville) : rénovation, 90 000 € (développement économique)

L'Armitière (Rouen) : extension/rénovation, 60 000 € (développement éco.) ; 5 000 € (VAL)

M'Lire (Laval) : reprise/rénovation, 65 000 € (développement économique)

La Parenthèse (Nancy) : rénovation, 60 000 € (développement économique)

Librairie du Pincerais (Poissy) : reprise, 60 000 € (développement économique)

Nouvelle et Compagnie (Bois-Colombes) : création, 55 000 € (développement économique)

Les aides économiques

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobiliers, matériels, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération ou la trésorerie en phase de démarrage. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Par ailleurs, les aides peuvent intervenir pour restructurer le fonds de roulement et financer le développement de sites, de portails collectifs ou la mise en réseau sur Internet de librairies indépendantes.

Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou à un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

En 2018, ces aides économiques ont évolué, le plafond d'intervention ayant été porté de 35 à 40 % pour tous les demandeurs éligibles et les modes d'intervention (subvention/prêt) unifiés en un seul dispositif de soutien économique.

Dans ce cadre, le CNL a soutenu en prêts et/ou subventions 48 opérations de nature très diverse sur l'année 2018 : 13 créations, 7 rénovations, 5 extensions *in situ* ou à travers un établissement secondaire, 9 déménagements, 1 restructuration de fonds de roulement et 13 reprises ou transmissions. Ces dernières, souvent assorties de travaux de rénovation lourds, constituent un enjeu majeur pour l'établissement et représentent près du tiers des montants mobilisés en matière de soutien économique.

Si les librairies bénéficiaires de ce soutien spécifique restent majoritairement généralistes, 7 librairies spécialisées ont toutefois été accompagnées par le CNL en 2018, principalement dans les domaines de la bande dessinée et de la jeunesse. Par ailleurs, cette année a été marquée par le déploiement inédit de plusieurs librairies dans le sud-est de l'Île-de-France (Cachan, Massy, Montrouge, Villejuif, Vitry-sur-Seine), jusque-là plutôt dépourvu, avec des créations impliquant également souvent les municipalités.

Cette diversité de projets et le niveau élevé d'engagement du CNL démontrent la vitalité des libraires, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner dans des proportions et des montants significatifs.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

Chroniques (Cachan) - Déménagement

Fondée en 1998, cette librairie généraliste labellisée LiR souffrait de l'exiguïté de ses locaux (55 m² de surface de vente), dans lesquels une offre très large (10 à 12 000 références) était pourtant proposée. Le soutien du CNL a permis d'accompagner le transfert de l'activité en milieu d'année dans un local de 90 m², de plain-pied, bénéficiant d'une longue vitrine sur un axe passant. A cette occasion, le mobilier a été entièrement remplacé et l'équipe renforcée.

Ici (Paris) - Création

Portée par deux professionnelles du secteur du livre dotées d'une solide expérience, la librairie Ici se déploie sur 500 m² de surface de vente et développe une offre de l'ordre de 40 000 références. Le soutien important du CNL a permis de concrétiser ce projet ambitieux d'ouverture de librairie sur les Grands Boulevards, un secteur très actif de la capitale.

.../...

.../...

La Parenthèse (Nancy) - Rénovation

Véritable référence, par son offre et son expertise, La Parenthèse est l'une des plus anciennes librairies françaises spécialisées dans le domaine de la bande dessinée. Le soutien du CNL, déjà intervenu lors de la reprise de la librairie en 2014, a permis cette fois de réaliser les travaux de rénovation du magasin principal, en repensant largement les espaces et la présentation de l'assortiment, transfigurant ainsi totalement la librairie, confrontée à un fort contexte concurrentiel.

Librairie des Bauges (Albertville) - Reprise et rénovation

Marquée par une activité en net repli depuis plusieurs années, la librairie des Bauges a pu finalement rester ouverte, grâce à la reprise très volontaire d'un natif de la région, étranger au monde du livre mais doté d'une solide expérience en matière de gestion et de ressources humaines. Le soutien du CNL a permis d'accompagner ce repreneur dans ses décisions (refonte de la gestion, consolidation de la trésorerie, suppression de l'activité France Loisirs, renouvellement de l'équipe, nouvelle implantation des rayons, rénovation lourde des 200 m² de locaux...), essentielles pour l'avenir de la librairie.

M'Lire (Laval) - Transmission et rénovation

Labellisée LiR dès 2009, mais aussi membre des groupements et associations nationales Initiales, Librairies Sorcières et Canal BD, M'Lire est désormais la seule librairie généraliste indépendante, dotée de fortes spécialités, à Laval. Le soutien du CNL a permis de mettre en œuvre la transmission de cette librairie à quatre libraires quarantenaires, référents dans leur domaine, et de réaliser de sensibles transformations (remplacement de mobilier, recomposition de l'offre, mise en place de nouvelles méthodes de travail...).

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LIR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif.

Créé en 2008 au moment de la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif a fait l'objet, en 2016-2017, d'une évaluation reposant sur l'analyse de son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence, au regard de ses objectifs et des résultats escomptés. Cette évaluation a permis de poser un diagnostic et de faire émerger des propositions d'évolution.

Présentées en 2017, ces propositions ont été concrétisées en 2018 par une réforme, approuvée par le conseil d'administration du CNL, dont les grands principes permettent à la fois de clarifier le dispositif et de le simplifier, mais aussi d'en renforcer la légitimité et l'effet de levier.

Désormais uniquement accessible aux établissements labellisés LIR ou LR par le ministère de la Culture, cette subvention est recentrée sur le travail et les efforts des libraires, en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de service, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales. Pour accompagner pleinement ces évolutions, le CNL a ouvert une enveloppe budgétaire de plus d'1 M€.

En 2018, 221 établissements ont ainsi bénéficié d'une aide réformée à la valorisation des fonds et de la création éditoriale, parmi lesquels :

Le Square (Grenoble), **Massena** (Nice) ou **Passages** (Lyon), qui ont bénéficié de l'aide maximale, désormais fixée à 8 000 €, compte tenu de leur engagement sur la qualité de leur assortiment. Certaines librairies ultramarines ont également bénéficié de cette aide maximale, comme la librairie **Autrement**, située à Saint-Denis (La Réunion).

Les librairies généralistes **Le Silence de la mer** (Vannes), **La nouvelle librairie Guillaume** (Caen), toutes deux labellisées pour la première fois en 2018, **Autour du monde** (Metz), **Au temps lire** (Lambersart) ou spécialisées, comme **Les Croquelinottes** (Saint-Etienne) en jeunesse, **Les Bullivores** (Périgueux) en bande dessinée ou **Musicalame** (Lyon) en art ont également été soutenues et reconnues pour la qualité de leur travail.

Les labels LIR et LR

Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel apposé en magasin, ces labels offrent aux librairies la possibilité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment et de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...). Par ailleurs, le label LIR, attribué pour une durée de trois ans, permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2018, cette labellisation a été marquée par le renouvellement complet de la commission, présidée pour la première fois par une autrice, et un très grand nombre de demandes (près de 400), en particulier de renouvellement de label.

Dans ce cadre, la ministre de la Culture a renouvelé ou attribué, en 2018 et pour les trois prochaines années civiles, le label LIR à 298 établissements et le label LR à 6 autres. Si les labels sollicités en 2018 ont majoritairement concerné des demandes de renouvellement, ils ont également bénéficié pour la première fois à une trentaine de librairies, confirmant ainsi l'intérêt pour cette reconnaissance professionnelle.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une labellisation :

31 librairies reconnues LIR pour la toute première fois, parmi lesquels 23 généralistes, dont **La Fabrique** (Bar-le-Duc), **La Virevolte** (Lyon), **Le Gang de la clef à molette** (Marmande) ou **Le Passeur de l'Isle** (L'Isle-sur-la-Sorgue), mais aussi 7 spécialisées, dont **La Mauvaise réputation** (Bordeaux) ou **Volume** (Paris).

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément « librairie francophone de référence » et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et de leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2018, le soutien du CNL en faveur des librairies à l'étranger a été particulièrement marqué par deux temps forts :

- les rencontres des libraires francophones d'Amérique latine, organisées à Rio de Janeiro, en mai 2018, sous l'égide du Bureau international de l'édition française (BIEF), de l'Association internationale des libraires francophones (AILF), du CNL et de l'Institut français du Brésil ;
- la première édition des « Ateliers de la librairie francophone », organisée à Paris, par le BIEF et le CNL, en juillet 2018, avec pour objectif d'associer les librairies francophones aux réflexions en cours sur l'évolution du métier de libraire et sur l'avenir de la librairie. Ces rencontres professionnelles de responsables de librairies ont vocation à se tenir tous les deux ans, en alternance avec le séminaire des libraires francophones.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une aide aux librairies à l'étranger :

Le Livre ouvert (Thessalonique/Grèce), pour l'invitation d'auteurs en partenariat avec l'Institut français, dans le cadre du Salon du livre de Thessalonique.

Parenthèses (Hong Kong), pour des rencontres d'auteurs et l'édition d'un livre anniversaire, publié à l'occasion des 30 ans de la librairie.

Lliberia Jaimes (Barcelone/Espagne), pour le développement d'un second établissement, repris récemment, situé près du lycée français.

Carrefour de Guinée (Conakry/Guinée) et **Notre Dame** (Cotonou/Bénin), pour l'achat d'une sélection de livres et l'organisation d'animations, dans le cadre de la Caravane du livre.

Librairie Soleil (Tlemcen/Algérie), pour la participation du gérant à une formation sur le livre de jeunesse, organisée par l'AILF en marge du salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

LE SOUTIEN AUX BIBLIOTHEQUES

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à développer les projets en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés. Par ailleurs, pour accompagner la numérisation du patrimoine imprimé, le CNL verse une subvention à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

	Nombre d'aides	Montants
Diffusion du livre auprès des publics empêchés	84	639 100 €
Bibliothèque nationale de France	1	3 000 000 €
TOTAL BIBLIOTHEQUES	85	3 639 100 €

Montants les plus importants alloués par bénéficiaires (hors BnF)

Lire pour en sortir, centre pénitentiaire de Paris La Santé, 50 000 €

ARL PACA, bibliothèques d'établissements pénitentiaires en PACA, 49 539 €

Département de la Loire, direction départementale du livre et du multimédia, 43 351 €

Lire c'est vivre, bib. étab. pénitentiaires de Fleury-Mérogis et de Corbeilles-Essonnes, 42 700 €

FOL Lyon Rhône, bibliothèques d'établissements pénitentiaires, 21 251 €

Montants cumulés alloués par types d'actions

3 000 000 €, à destination de la Bibliothèque nationale de France

416 900 €, pour l'achat de collections documentaires

184 352 €, pour la mise en œuvre d'actions d'animation

34 972 €, pour l'achat de matériel de lecture

2 876 €, pour la mise en place d'actions de formation

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques (hors BnF)

20 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 276 229 €

16 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 102 898 €

28 aides aux bibliothèques municipales pour un total 96 785 €

8 aides aux bibliothèques départementales de prêt pour un total de 89 051 €

10 aides aux bibliothèques d'établissements hospitaliers pour un total de 49 273 €

2 aides aux bibliothèques associatives pour un total de 24 864 €

Les subventions aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés

Les subventions à la diffusion du livre en bibliothèque visent à accompagner le développement de projets favorisant l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés, *via* des actions menées en réseau en faveur des usagers des plus petites communes, les publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du livre et de la lecture.

Dans cette optique, et dans le cadre d'un soutien global à des projets de qualité, sont ainsi attribuées des subventions pour financer des collections (y compris aux formats numérique, audio ou Daisy), des actions de médiation et de valorisation des fonds (y compris le portage à domicile), la formation des professionnels et l'achat d'outils de lecture spécifiques.

En 2018, plus de 400 000 personnes ont été touchées par les actions soutenues par ces subventions. Après 4 ans de déploiement et suite aux conclusions du comité de réflexion mis en place par le président du CNL fin 2017, le conseil d'administration de l'établissement a fait évoluer ces subventions, en les recentrant sur les publics empêchés, en supprimant les seuils d'éligibilité appliqués jusqu'alors et en rendant obligatoire l'accompagnement des acquisitions de collections par la réalisation d'actions de valorisation des fonds, pour tous les projets dont le budget global est supérieur à 2 000 €.

Ces évolutions, relayées par une campagne de communication à destination des professionnels, sur les réseaux sociaux et dans la presse spécialisée, seront mises en œuvre à compter de 2019.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés et éloignés du livre et de la lecture :

L'association Lire c'est vivre (Essonnes), pour son projet à destination des 8 bibliothèques de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et de la bibliothèque du centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes. Les collections serviront notamment de support pour les ateliers, dont certains autour des contes s'adressent particulièrement aux mineurs. Par ailleurs, des actions relatives à la parentalité, réalisées en partenariat avec l'association ACCES, proposent des albums jeunesse aux parloirs, afin de permettre aux détenus de recréer du lien parents-enfants par le biais de la lecture.

Le réseau des bibliothèques de la communauté d'agglomération du Grand-Guéret (Creuse), pour le projet d'adaptation de ses fonds aux différents types d'empêchements physiques, psychiques, mentaux et socioculturels au bénéfice des résidents des deux EHPAD, des détenus de la maison d'arrêt de Guéret et des patients des deux hôpitaux du territoire. Ce projet se décline en différents volets : acquisition de collections adaptées et d'outils de lecture, actions de médiation hors les murs, mise en place d'un service de portage à domicile...

La médiathèque municipale de Landerneau (Finistère), pour un projet d'achat de collections adaptées aux troubles DYS, souvent cause d'échec scolaire. Mené en partenariat avec le milieu associatif local et les professionnels de santé, ce projet vise à répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les enfants et leurs accompagnants. Ces collections seront également à disposition de la Maison pour tous, du Centre social et des centres de documentation des collèges du territoire.

Le centre Camille Veyron (Isère), pour son projet d'ouverture de médiathèque à destination des personnes handicapées accueillies dans ses 5 services et qui ne peuvent se déplacer à la bibliothèque municipale. Cette médiathèque proposera une programmation riche, animée par la bibliothécaire et des bénévoles de la médiathèque de la commune, en lien avec les éducateurs.

L'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône (Rhône), pour son projet visant à renforcer les fonds de la bibliothèque du Centre technique régional pour la déficience visuelle, qui souhaite proposer des actions hors les murs à l'aide de malles pédagogiques constituées de documents adaptés et d'ouvrages de sensibilisation à ce handicap. Impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (associations spécialisées dans le domaine de la déficience visuelle, éducation nationale, services des collectivités territoriales, médiathèque de Villeurbanne), ce projet a pour objectif de mieux faire connaître l'offre et les services aux élèves en situation de déficience visuelle et à leurs familles.

La subvention à la Bibliothèque nationale de France

La subvention du Centre national du livre à la Bibliothèque nationale de France vise à accompagner le vaste chantier de numérisation patrimoniale et le développement de Gallica. Comme les années précédentes, le soutien du CNL à la BnF a été particulièrement significatif, avec 3 M€ consacrés à la dématérialisation d'imprimés, à la dématérialisation de livres rares et précieux issus de la Réserve et de la bibliothèque de l'Arsenal, au développement de Gallica et aux évolutions logicielles. A compter de 2019, ce soutien spécifique sera assuré directement par le ministère de la Culture.

LE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers notamment des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2018, 198 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,48 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	101	2 213 517 €
Fête du livre pour la jeunesse	77	209 790 €
Printemps des poètes	20	59 984 €
TOTAL MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES	198	2 483 291 €

Montants les plus importants alloués par manifestations

Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 125 000 €

Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 115 001 €

Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 90 002 €

Les assises internationales du roman (Lyon), 90 001 €

Le marathon des mots (Toulouse), 80 001 €

America (Vincennes), 80 000 €

Marché de la poésie (Paris), 62 000 €

Escale du livre (Bordeaux), 60 002 €

Le livre sur la place (Nancy), 60 001 €

Fête du livre de Bron (Bron), 60 001 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large.

Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Pour bénéficier d'une subvention du CNL, ces manifestations doivent présenter un projet littéraire structuré (originalité de la programmation, capacité de renouvellement dans le choix des auteurs proposés...), respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents.

Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...) et rémunérer les auteurs qui participent à des interventions spécifiques, en s'engageant formellement à respecter la grille tarifaire suivie par le CNL.

En 2018, ces subventions ont sensiblement évolué, la possibilité de prendre en charge des coûts relatifs aux actions d'éducation artistique et culturelle portées par les manifestations littéraires étant désormais ouverte.

Par ailleurs, au-delà de ce soutien, le CNL attribue des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2018, le CNL a souhaité saluer le travail remarquable de certaines manifestations littéraires, en renforçant auprès d'elles son appui financier. Ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires, cinq organisateurs dont les événements se distinguent par leur capacité à se renouveler ou à innover, à travers une programmation originale grand public, en lien avec la chaîne du livre :

America, Vincennes (Ile-de-France). Festival emblématique de la rentrée littéraire de septembre, ce festival réunit, tous les deux ans, 80 écrivains américains en présence d'un public nombreux. Rendez-vous incontournable, pour découvrir ou redécouvrir la littérature américaine, cette manifestation se distingue par son savoir-faire et son dynamisme en faveur des langues étrangères.

Festival BD, Colomiers (Occitanie). Véritable référence à l'échelle nationale, ce festival met à l'honneur la diversité et la richesse du 9^e art, en accordant une place privilégiée à la bande dessinée de création. Il se distingue ainsi des autres festivals, par son caractère innovant, à la croisée de la bande dessinée et d'autres formes d'expression que la bande dessinée enrichit ou réinvente.

Festival du premier roman, Laval (Pays de la Loire). Centré sur les primo-romanciers, mais aussi sur la sensibilisation des plus jeunes au livre, ce festival développe des médiations originales avec les auteurs et, au-delà de l'événement, laisse s'exprimer des formes littéraires variées, dont certaines destinées à des actions d'éducation artistique et culturelle. A titre d'exemple, l'animation d'une soirée littéraire par des duos de lycéens, représentant plusieurs lycées de Laval, en présence de quatre auteurs. Cette forme de rencontre originale permet d'impliquer pleinement les lycéens, en apportant à l'événement une fraîcheur et une spontanéité spécifiques.

La Comédie du livre, Montpellier (Occitanie). S'illustrant par sa double identité, ce salon propose une programmation pluridisciplinaire, à destination du grand public, mais aussi d'un public plus averti, avec des cartes blanches à un auteur et deux éditeurs. En 2018, la Comédie du livre a mis à l'honneur les littératures néerlandaises et flamandes, dans un lieu ouvert, au cœur de la ville de Montpellier.

Le Salon du livre, Chaumont (Grand Est). Portée par une nouvelle équipe, cette manifestation a su se redynamiser, en activant le réseau de lecture publique, à travers la médiathèque des Silos. Dédié à la littérature, ce salon du livre dispose d'un fort potentiel de développement que le CNL a souhaité particulièrement accompagner.

LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE VALORISATION DU SECTEUR DU LIVRE

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2018, l'établissement a ainsi subventionné 40 structures pour un montant total de 5,08 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2018, ont notamment été aidés :

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Visant à instaurer des relations pérennes entre tous les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations : Assises de la traduction littéraire, Printemps de la traduction, Fabrique des traducteurs, ateliers d'initiation...

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Contribuant au maintien d'un réseau de librairies indépendantes de qualité, en leur apportant les moyens de se développer et de conserver leur indépendance, tout en participant à la professionnalisation et à la prise de responsabilité de nouveaux libraires, l'ADELC favorise la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

Le Bureau international de l'édition française (BIEF). Opérateur commun des éditeurs et des pouvoirs publics pour le développement des exportations, échanges, cessions de droits ou partenariats internationaux, le BIEF est la vitrine de l'édition française lors des salons et foires du livre dans le monde. Il assure également la veille des marchés nationaux et coordonne la mise en réseau internationale des acteurs du livre.

La Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse. Représentant les auteurs et illustrateurs pour la jeunesse au sein des instances, La Charte favorise leur reconnaissance, notamment en défendant leur statut (social, fiscal et juridique) et leur juste rémunération.

La Maison des écrivains et de la littérature (MEL). Visant à offrir aux écrivains un lieu d'accueil et un centre de ressources, la MEL organise des manifestations et rencontres pour faire découvrir leurs littératures ou leurs questionnements. Elle veille également à leurs conditions de travail et à la diffusion de leurs œuvres.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL a pour missions la promotion du droit d'auteur, la défense des intérêts juridiques et économiques des auteurs de livres (écrivains, essayistes, traducteurs, illustrateurs...) et l'amélioration de leur statut social et fiscal, que l'écriture soit ou non leur activité première et quel que soit le mode de diffusion de leurs œuvres. Par ailleurs, l'association s'attache également à la promotion du patrimoine littéraire, à la défense de la langue française et de la liberté de création.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2018 :

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, vitrine annuelle de l'édition jeunesse, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

Ent'revues (Ile-de-France). Organisatrice du Salon de la revue, Ent'revues propose depuis plus de 30 ans un espace d'information, de rencontre et de réflexion pour la préservation, l'étude et la promotion des revues culturelles ou scientifiques.

Le Labo des histoires (Ile-de-France). Visant à sensibiliser les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de moins de 25 ans à l'écriture et à la lecture, le Labo des histoires propose des ateliers d'écriture, faisant intervenir des auteurs, tout au long de l'année un peu partout en France métropolitaine et ultramarine. Parallèlement, l'association développe des actions itinérantes à destination des territoires enclavés, à travers la mise à disposition de son Labo mobile.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

La Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) (Pays de la Loire). Visant à promouvoir les littératures étrangères en France, la MEET propose des manifestations littéraires, des résidences d'écrivains et de traducteurs, la remise de prix littéraires et met en œuvre des projets éditoriaux ou des actions pédagogiques.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association coordonne également chaque année la manifestation nationale éponyme.

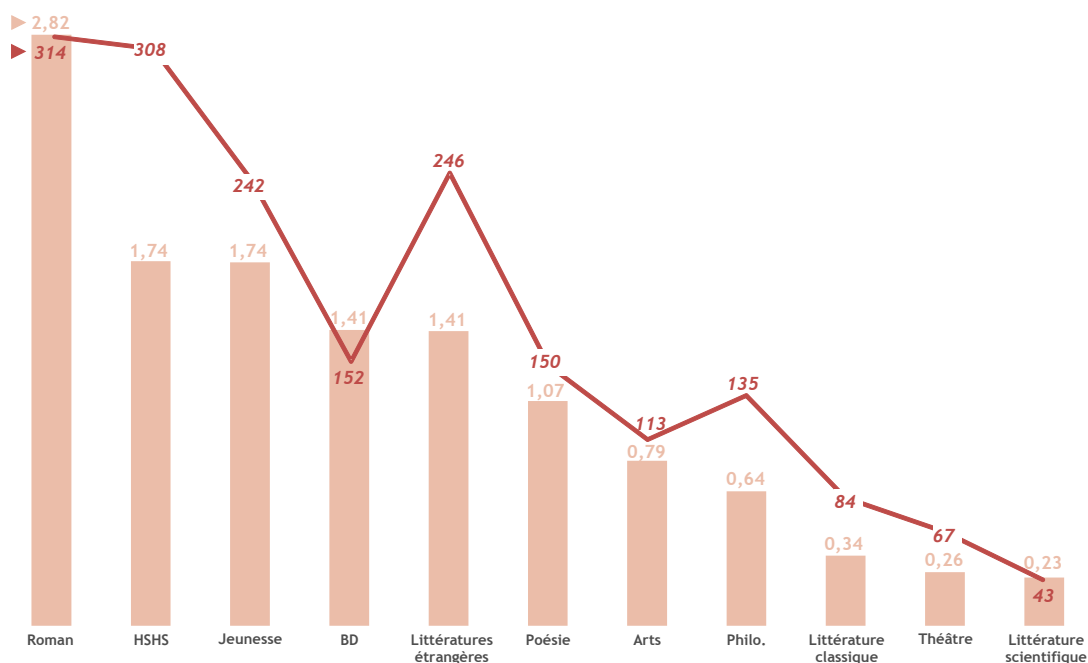
La Villa Gillet (Auvergne-Rhône-Alpes). Guidée par une approche pluridisciplinaire des savoirs, la Villa Gillet réunit des artistes et intellectuels du monde entier, à l'occasion de rencontres, visant à rendre accessibles à tous leurs réflexions sur les enjeux de notre époque. Chaque année, elle organise également les Assises internationales du roman et a proposé en 2018 un festival, intitulé « La chose publique », autour de la place du citoyen en démocratie.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE EDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques.

En 2018, sur les 23,8 M€ alloués au total (20,8 M€ hors soutien à la Bibliothèque nationale de France), 12,5 M€ sont ainsi ventilables¹, soit 53 % des aides globales en valeur et 60 % des aides hors soutien à la bibliothèque nationale de France.



Montants en M€

Nombre d'aides

► le plus aidé

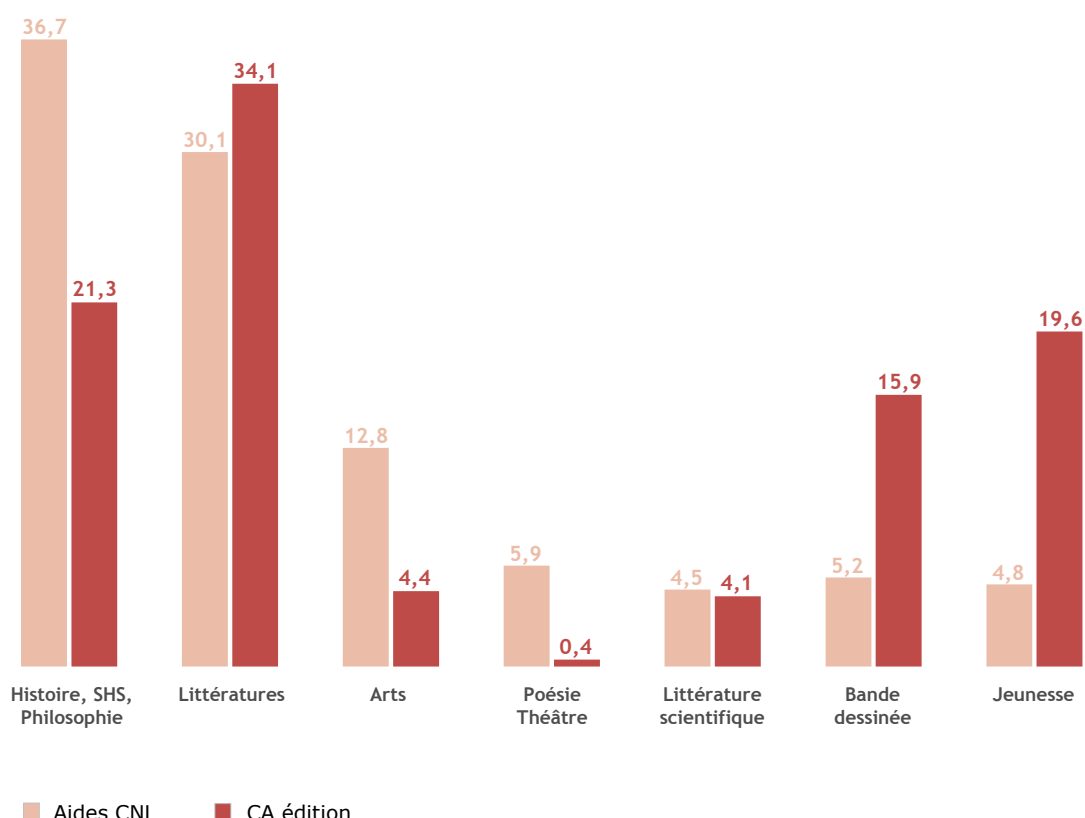
Cette ventilation témoigne toujours d'un soutien significatif aux secteurs de rotation lente, puisque tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée. Pour mémoire, la notion de rotation lente s'applique aux secteurs arts, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre.

¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides à l'extraduction, aux manifestations littéraires, aux bibliothèques, aux librairies, aux entreprises d'édition, au développement numérique et aux structures. Ne sont pas ventilables les bourses aux traducteurs étrangers, les allocations annuelles aux auteurs, la BnF.

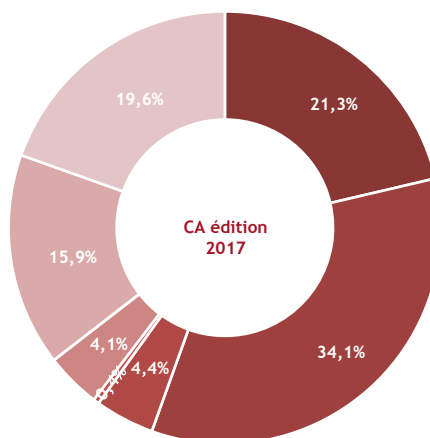
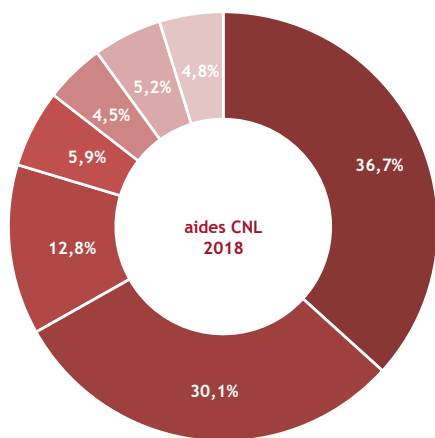
Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière très significative. En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 36,7 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 21,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 15,4 points ; le domaine « arts » pèse 12,8 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 8,4 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5,5 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL). En effet, en « jeunesse » et « bande dessinée », le CNL se concentre sur des projets exigeants, de qualité, contribuant véritablement à la diversité de l'offre éditoriale. Le domaine « littératures » pèse 30,1 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 34,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 4 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 5,2 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 15,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 10,7 points et le domaine « jeunesse » pèse 4,8 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 19,6 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 14,8 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique » représente un poids similaire au sein de la ventilation des aides CNL en valeur et du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel positif de seulement 0,4 point.



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2017/2018, Syndicat national de l'édition



- | | |
|------------------------------|---|
| ■ Histoire, SHS, Philosophie | ■ Littérature scientifique et technique |
| ■ Littératures | ■ Bande dessinée |
| ■ Arts | ■ Jeunesse |
| ■ Poésie, théâtre | |

► le plus aidé par le CNL : Histoire, SHS, philosophie

► CA édition le plus important : Littératures

Pour mémoire, plus du tiers (34 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL¹ ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à près de 2,7 milliards d'euros (données 2017), dont 1,7 milliard d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.

LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale État-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs initiaux, leur réalisation et l'effet levier produit par les conventions Régions-DRAC-CNL, signées entre 2014 et 2016, ont été salués et confortés par l'évaluation de la politique de soutien à l'économie du livre et du cinéma en région, présentée en janvier 2017 par l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). En concertation avec ses partenaires, le CNL a donc souhaité poursuivre cette politique territoriale, reposant sur une articulation optimale entre les différents accompagnements proposés aux professionnels.

Dans cette perspective, des conventions-cadres et des conventions d'application opérationnelle et financière types ont été élaborées, et approuvées par le Conseil d'administration du CNL, afin d'harmoniser les textes, mais aussi d'unifier ou d'améliorer les procédures et modalités d'instruction, de prise de décision ou d'évaluation, tout en gardant une souplesse d'adaptation aux spécificités régionales.

Cette formalisation a permis la signature de conventions-cadres triennales et tripartites pour la période 2018-2020 et de leurs conventions d'application opérationnelle et financière pour l'année 2018, avec les régions Bretagne (bipartite CNL-Région), Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et La Réunion. Par ailleurs, une dernière convention d'application opérationnelle et financière pour l'année 2018 a été signée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du conventionnement pour la période 2016-2018, et une nouvelle convention-cadre a été signée fin 2018 pour la période 2019-2021.

Pour l'année 2018, l'ensemble de ces conventions financières porte ainsi le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale à plus de 0,7 M€, soit une augmentation significative de 10 % par rapport à 2017.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, se répartissent 90 % du total des aides du CNL versées depuis 2014 dans le cadre de ces conventions. Cette proportion est globalement maintenue pour la nouvelle génération de conventions-cadres. Toutefois, une expérimentation au soutien à la vie littéraire (soutien aux résidences d'auteurs en Bretagne et soutien aux projets de compagnonnage en Nouvelle-Aquitaine) a été introduite en 2018.

Pour les années à venir, des discussions ont d'ores et déjà été engagées dès 2018 avec certaines régions pour poursuivre ce soutien triennal et tripartite.

L'ACTION INTERNATIONALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le CNL accompagne depuis de nombreuses années la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export (*cf. précédemment*).

Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL développe aussi les échanges professionnels et économiques, approfondit son expertise et renforce le transfert d'ingénierie culturelle.

Dans ce domaine, son accompagnement se concrétise, entre autres, par un soutien à certains organismes interprofessionnels, comme le Bureau international de l'édition française (BIEF), opérateur commun des éditeurs et des pouvoirs publics pour le développement des exportations, des échanges et cessions de droits ou des partenariats internationaux.

Par ailleurs, le CNL apporte sa contribution à certaines initiatives particulières, comme celle de la French comics association, qui promeut la bande dessinée franco-belge aux Etats-Unis, ou celle du BIEF en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en vue d'assurer la présence de 19 éditeurs francophones d'Afrique subsaharienne, d'Haïti et d'Asie du Sud-Est à la Foire du livre Francfort.

En 2018, le CNL a également poursuivi le déploiement de son action internationale, *via* des partenariats bilatéraux avec des institutions d'autres pays, chargées de soutenir le livre localement ou d'en assurer la promotion à l'étranger, afin de partager les bonnes pratiques en matière de soutien à la chaîne du livre et de structuration d'une politique publique du livre, mais aussi de transmettre son expertise en ingénierie culturelle. Dans cette optique, le président du CNL a signé une convention de partenariat triennale avec l'Institut de traduction de la littérature hébraïque (ITHL), visant à structurer les échanges d'information entre les deux établissements et à mettre en place un programme de formation spécifique des traducteurs.

En outre, l'établissement a poursuivi son engagement, aux côtés de 22 organisations (soit 19 pays et 21 langues), en faveur d'un appui financier aux programmes de promotion de la traduction littéraire et d'un renforcement des échanges d'informations et de bonnes pratiques, notamment *via* le réseau ENLIT (European network for literary translation), dont il est membre fondateur.

Enfin, toujours en 2018, le CNL a participé à la première étape des Etats généraux de l'édition en français, souhaités par le Président de la République et organisés au festival Etonnants voyageurs.

LES ETUDES

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les Français, lecteurs ou non, point de jonction de l'ensemble des acteurs en aval de la chaîne du livre. En 2018, l'établissement s'est ainsi particulièrement intéressé aux jeunes adultes, âgés de 15 à 25 ans, et aux rapports qu'ils entretiennent vis-à-vis du livre et de la lecture.



CNL/Ipsos, Les jeunes adultes et la lecture

LES JEUNES ADULTES (15-25 ANS) ET LA LECTURE

Technophiles, hyper connectés, attachés à leurs écrans, souvent décrits comme impatients ou déconcentrés, les 15-25 ans seraient aussi pragmatiques, curieux et dotés de fortes capacités d'adaptation. En cela, ils brouillent les codes, notamment ceux de l'édition qui a vu émerger ces dernières années un segment spécifique qui leur est dédié.

Dans le prolongement de ses précédentes études auprès des Français, le CNL a souhaité mieux appréhender ce phénomène, en interrogeant les jeunes adultes, sur leurs rapports au livre et à la lecture, à travers leurs pratiques, leurs perceptions, leurs sources de prescription.

Cette étude, confiée à l'institut Ipsos, porte sur 1 500 personnes, âgées de 15 à 25 ans, interrogées en ligne, afin de mesurer les pratiques de lecture spécifiques aux jeunes adultes ; comprendre leurs motivations et leurs réticences à lire des livres ; identifier les leviers qui les amènent à la lecture ou les inviteraient à y (re)venir.

Pratiquée pour le plaisir, la détente ou l'évasion, la lecture est très appréciée des 15-25 ans

- Les jeunes adultes sont lecteurs, notamment par goût personnel au sein de leurs loisirs, même si une majorité lit également dans un cadre scolaire, universitaire ou professionnel.
- De fortes disparités existent entre jeunes adultes hommes et femmes, mais aussi selon le contexte familial. Les femmes lisent plus volontiers par goût personnel que les hommes et ceux dont les parents lisent régulièrement sont nettement plus lecteurs que les autres.
- Les multiples activités physiques ou digitales des 15-25 ans (en moyenne 9 activités et près de 15 h sur Internet par semaine) laissent une petite place à la lecture au quotidien.
- Si la lecture papier à domicile reste privilégiée, les 15-25 ans plébiscitent aussi d'autres façons de lire : 35 % lisent des livres numériques, 13 % écoutent des livres audio (majoritairement en faisant autre chose) et 41 % lisent dans les transports.
- Majoritairement lecteurs de romans, les 15-25 ans se montrent éclectiques dans leurs choix. En matière de romans, le fantastique, la science-fiction et les romans policiers/thrillers ont leurs faveurs, mais ils sont aussi nombreux à lire des livres illustrés, notamment des mangas ou BD. Leurs amis sont leurs principaux prescripteurs de lectures.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site Internet du CNL.



PARTIR EN LIVRE, LA GRANDE FETE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

Souhaitée par le ministère de la Culture en 2015, la grande fête du livre pour la jeunesse est, depuis, conçue et mise en œuvre par le CNL, avec pour ambition de créer une véritable « nation de lecteurs ».

Dans cette optique, le CNL s'attache à faire évoluer l'image du livre, en l'associant au

plaisir de lire ; à se saisir d'une période de temps libre, de loisirs, de vacances en famille, où les enfants, « déconnectés du livre scolaire », lisent plus volontiers ; à faciliter l'accès au livre pour démythifier le support ; à apporter le livre aux jeunes, sur leurs lieux de vacances ou à proximité de chez eux pour ceux qui ne partent pas ; à toucher les publics les plus empêchés et éloignés du livre, notamment dans les territoires périurbains ou ruraux en difficulté ; à soutenir la littérature de jeunesse sans porter de jugement de valeur sur ce qui est lu. Une telle opération est également un moyen unique de soutenir l'ensemble de la profession.

La grande fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

Déployée du 11 au 22 juillet 2018 partout en France, à travers plus de 6 700 opérations gratuites, la 4^e édition de Partir en livre a rassemblé plus de 700 000 personnes, confirmant le très bon accueil des trois premières éditions.



Crédits photographiques : en haut à gauche, Partir en livre à La Réunion, ©Yourtes en scène. Ci-dessus, lancement national de Partir en livre au parc d'attractions littéraires, à la Courneuve, ©Gilles Vidal pour le Centre national du livre.

La réussite de Partir en livre tient notamment :

- à l'engagement fort des nombreux partenaires nationaux (42 au total) et locaux ;
- à une réelle appropriation sur le terrain, où chacun a pu se sentir concerné et devenir acteur, des professionnels de la chaîne du livre aux réseaux d'éducation populaire, en passant par le milieu associatif, le monde du tourisme ou le public ;
- à la structuration de la fête, par une grande opération de lancement, une labellisation d'événements soutenus financièrement par le CNL, un référencement des manifestations proposées dans ce cadre et la mise en œuvre d'événements spécifiques par des partenaires ;
- à la mise à disposition d'outils et de supports de promotion et de communication par le CNL (kits de communication, site Internet dédié, réseaux sociaux, etc.), pour tous les événements référencés ;
- au partenariat avec le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), en charge de la mobilisation des réseaux et du public, et de l'organisation du parc d'attractions littéraires sur lequel a eu lieu l'événement de lancement de Partir en livre.

Alliant qualité des animations, liberté dans l'organisation et objectifs ambitieux, Partir en livre répond à une attente. La fête, désormais inscrite à l'agenda des manifestations nationales du ministère de la Culture, bénéficie d'un potentiel de développement important, lui permettant de s'installer définitivement dans le paysage estival des Français, à l'instar des grandes fêtes culturelles nationales.



LE SALON DU LIVRE DE PARIS

Du 16 au 19 mars 2018, le Centre national du livre a participé à la 38^e édition de Livre Paris, avec un stand composé d'espaces d'accueil et d'échanges pour les professionnels, mais aussi d'un amphithéâtre de 180 places dédié à l'accueil de la programmation grand public.

Pendant les quatre jours du salon, le CNL a ainsi proposé :

- 18 rencontres grand public sur le thème « un monde en quête de sens » ;
- 4 rencontres dessinées et batailles de dessins, à destination des plus jeunes ;
- 5 débats professionnels faisant intervenir des acteurs de la chaîne du livre, de l'auteur au diffuseur, dont l'une en partenariat avec le Syndicat national de l'édition (SNE).

Mobilisant 76 intervenants, dont 45 auteurs français, issus de 27 maisons d'édition, ces rendez-vous ont rassemblé plus de 3 500 personnes pendant toute la durée de la manifestation.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la jeunesse, à travers deux actions d'ampleur menées sur le salon :

- la distribution de Chèques Lire, d'une valeur unitaire de 15 €, à plus de 4 000 écoliers et collégiens, soit un montant global de 64 000 € ;
- une animation Typomatic en continu, au sein d'un espace ludique et poétique aux couleurs de *Partir en livre*, qui a attiré 1 200 personnes.

Cette édition 2018 de Livre Paris a été un réel succès pour le CNL, avec une programmation littéraire riche et variée, mais aussi une fréquentation importante de son stand, tant par les professionnels que par le grand public.



Crédits photographiques : en haut, rencontre dans l'amphithéâtre du CNL, ©Gilles Vidal pour le Centre national du livre. Ci-contre, fresque de 2 mètres valorisant l'action de l'établissement, ©Gilles Vidal pour le Centre national du livre.

LES MOYENS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

GRANDES MASSES BUDGETAIRES

En M€	2016	2017	2018	écart M€ 17-18	évol. % 17-18
Taxes	29,86	26,91	27,88	0,97	3,6%
Autres recettes	1,36	0,38	0,26	-0,12	-31,6%
<i>dont reprises provisions, amortissements</i>	<i>1,14</i>	<i>0,19</i>	<i>0,08</i>	<i>-0,11</i>	<i>-57,9%</i>
Total recettes	31,22	27,29	28,14	0,85	3,1%
Personnel	3,21	3,22	3,29	0,07	2,2%
Fonctionnement	3,67	2,98	2,60	-0,38	-12,8%
<i>dont dotations provisions, amortissements</i>	<i>1,40</i>	<i>0,38</i>	<i>0,32</i>	<i>-0,06</i>	<i>-15,8%</i>
Interventions	23,52	22,65	22,29	-0,36	-1,6%
Total dépenses	30,40	28,85	28,18	-0,67	-2,3%
Résultat net	0,82	-1,56	-0,04		

Source : compte financier 2018

Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels longs et détaillés.

Par ailleurs, également depuis 2016, le CNL met pleinement en œuvre les dispositions de l'instruction du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants¹. Une synthèse des dépenses effectuées lors de l'exercice précédent est ainsi systématiquement présentée, lors du premier conseil d'administration de l'année. En outre, un tableau de bord des dépenses des dirigeants est rigoureusement alimenté et transmis chaque trimestre à l'agence comptable et au contrôleur budgétaire de l'établissement.

En 2018, en raison principalement de recettes bien moins importantes que prévu, le CNL affiche un résultat déficitaire, mais conforme à ce qui avait été prévu au budget initial.

¹ Instruction pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants, préparée avec le concours de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), ministère de la Culture, 24 juin 2015.

REPARTITION DES RECETTES

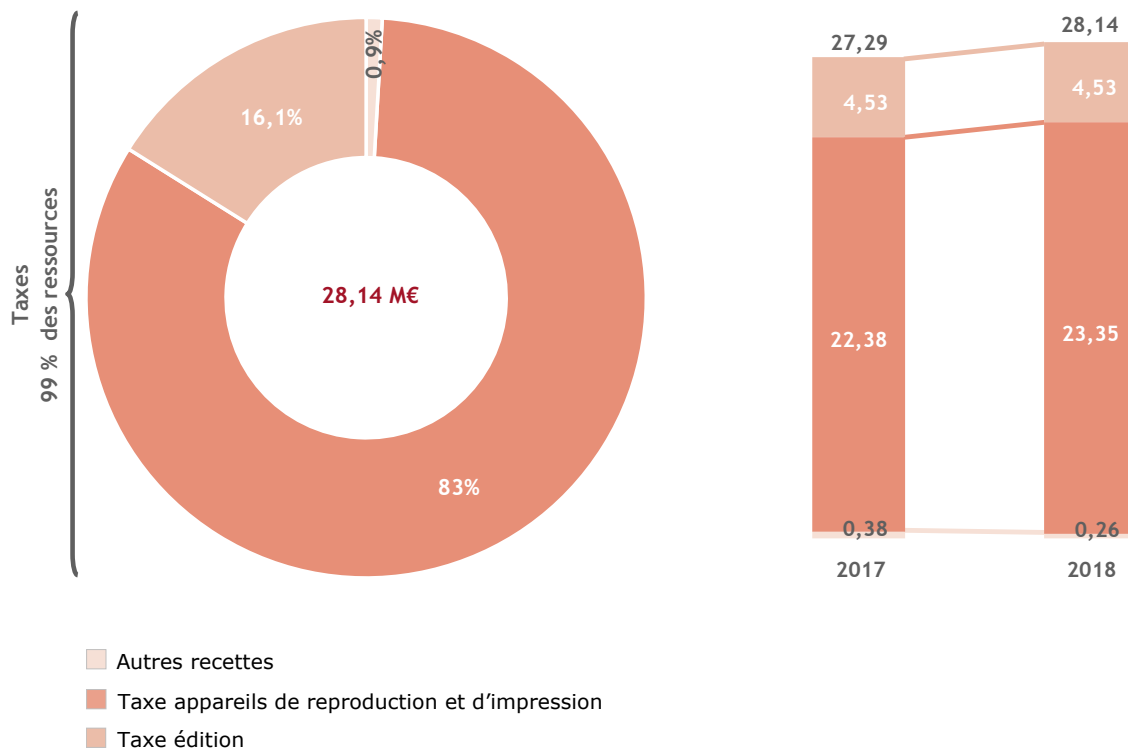
En M€	2016	2017	2018	écart M€ 17-18	évol. % 17-18
Taxes	29,86	26,91	27,88	0,97	3,6%
Autres recettes	1,36	0,38	0,26	-0,12	-31,6%
<i>dont reprises provisions, amortissements</i>	<i>1,14</i>	<i>0,19</i>	<i>0,08</i>	<i>-0,11</i>	<i>-57,9%</i>
Total recettes	31,22	27,29	28,14	0,85	3,1%

Source : compte financier 2018

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2018 du produit de deux taxes fiscales qui lui étaient affectées : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression. L'établissement ne percevant plus de subvention du ministère de la Culture, au titre de son fonctionnement ou de différents transferts de compétences, ces taxes constituaient jusqu'alors son unique ressource (sauf ressources exceptionnelles et/ou marginales).

En 2018, ces taxes ont constitué 99 % des ressources du CNL, avec un montant de recettes encaissées nettes de 27,88 M€, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2017 (26,91 M€), qui présentait une baisse importante du rendement de la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression, suite à deux dégrèvements opérés par l'Etat, pour un montant de 2,70 M€.

Comme annoncé à l'automne 2018 et acté dans le projet de loi de finances pour l'année 2019, ces taxes sont désormais supprimées et, à l'avenir, le CNL bénéficiera d'une subvention pour charges de service public et d'une dotation en fonds propres, sur crédits du ministère de la Culture.



Répartition des taxes

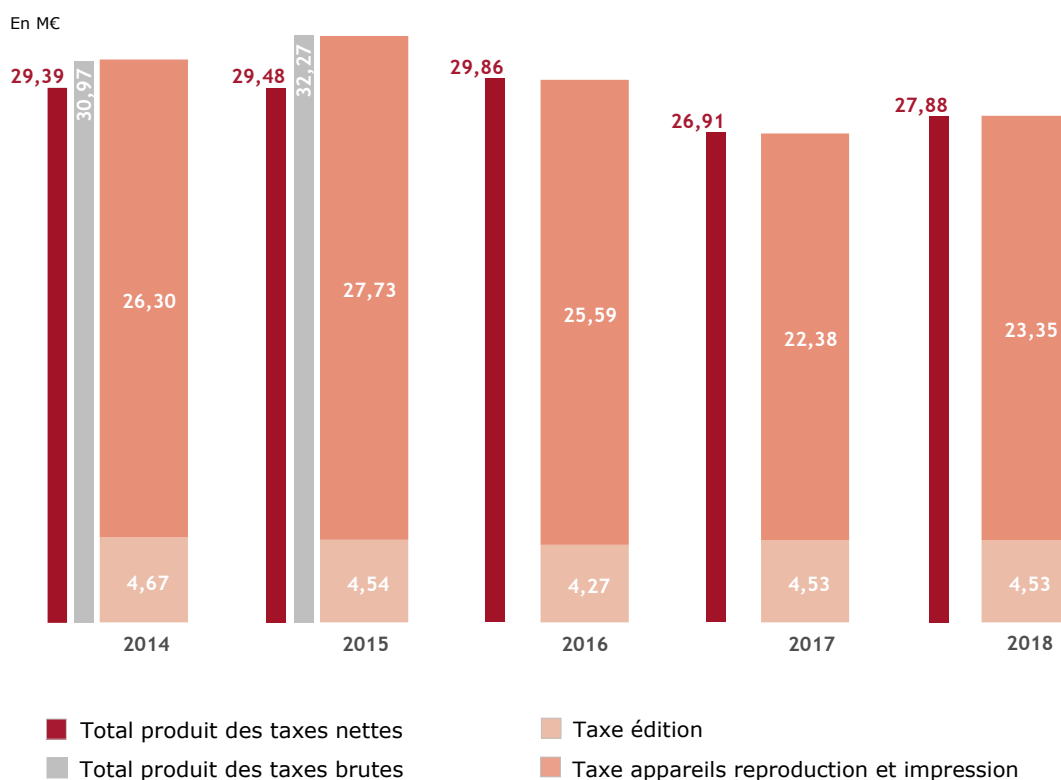
En M€	2014	2015	2016	2017	2018	écart M€ 17-18	évol. % 17-18
Reproduction et imp.	26,30	27,73	25,59	22,38	23,35	0,97	4,3%
Edition	4,67	4,54	4,27	4,53	4,53	0,00	0,0%
Total taxes brutes	30,97	32,27					
Frais de gestion	1,24	1,29					
Remboursement de taxes	0,34	1,50					
Total taxes nettes*	29,39	29,48	29,86	26,91	27,88	0,97	3,6%

Source : compte financier 2018

*Depuis l'exercice 2016, les taxes affectées au CNL sont comptabilisées conformément aux prescriptions de la Loi de finances, à savoir pour le montant effectivement encaissé (en net), et sont rattachées à l'exercice sur lequel l'encaissement effectif est intervenu.

De nature redistributrice, la taxe « édition » était perçue au taux de 0,2 % et concernait les ventes d'ouvrages en librairie. Elle était due par les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel « vente livres » était supérieur à 76 300 €. De nature compensatrice, au regard du préjudice subi par les éditeurs et les auteurs, la taxe « reproduction et impression » était perçue au taux de 3,25 % et concernait les ventes d'appareils de reprographie, de reproduction et d'impression. Comme pour les autres opérateurs, ces recettes fiscales étaient plafonnées par la loi de finances, à 5,3 M€ pour la taxe édition et à 29,4 M€ pour la taxe reproduction et impression.

En 2018, les baisses imprévisibles et successives du rendement de la taxe, intervenues notamment à la fin de l'exercice (-1,2 M€ par rapport aux prévisions du dernier budget rectificatif) sont venues contrarier l'estimation prévue.



REPARTITION DES DEPENSES

En M€	2016	2017	2018	écart M€ 17-18	évol. % 17-18
Personnel	3,21	3,22	3,29	0,07	2,2%
Fonctionnement	3,67	2,98	2,60	-0,38	-12,8%
<i>dont dotations provisions, amortissements</i>	<i>1,40</i>	<i>0,38</i>	<i>0,32</i>	<i>-0,06</i>	<i>-15,8%</i>
Interventions	23,52	22,65	22,29	-0,36	-1,6%
Total dépenses	30,40	28,85	28,18	-0,67	-2,3%
Résultat net	0,82	-1,56	-0,04		

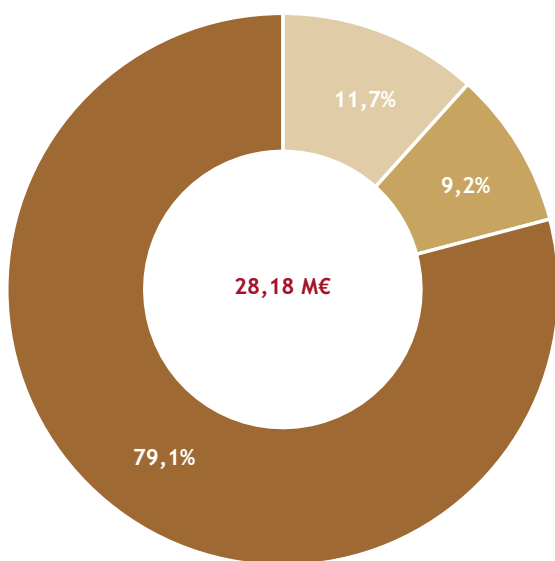
Source : compte financier 2018

En matière de personnel, les dépenses sont stables par rapport à 2017, s'établissant à 3,29 M€ pour la seule masse salariale, notamment grâce à une bonne anticipation des recrutements permettant de limiter le recours aux agents temporaires.

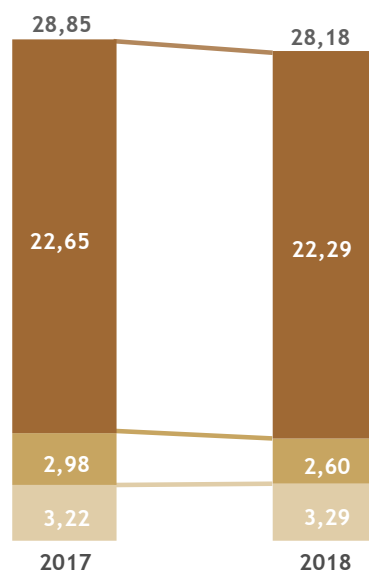
En matière de dépenses de fonctionnement, qui s'établissent à 2,28 M€ (hors dotations aux provisions et amortissements), le CNL a poursuivi ses efforts de réduction sur certains postes et réalisé des économies substantielles, concernant par exemple les achats de fournitures et de petits équipements, les frais de réception ou la location de matériel de reprographie.

En termes d'investissements, les dépenses ont été moins élevées qu'en 2017, les travaux d'accessibilité de l'hôtel d'Avejan, réalisés en fin d'exercice, étant finalement moins onéreux qu'estimés.

Une gestion particulièrement rigoureuse a permis de maîtriser à nouveau les dépenses au sein de ces trois enveloppes et de préserver les interventions (subventions), premier poste de dépenses du CNL, à hauteur de 22,29 M€.



- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions



L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

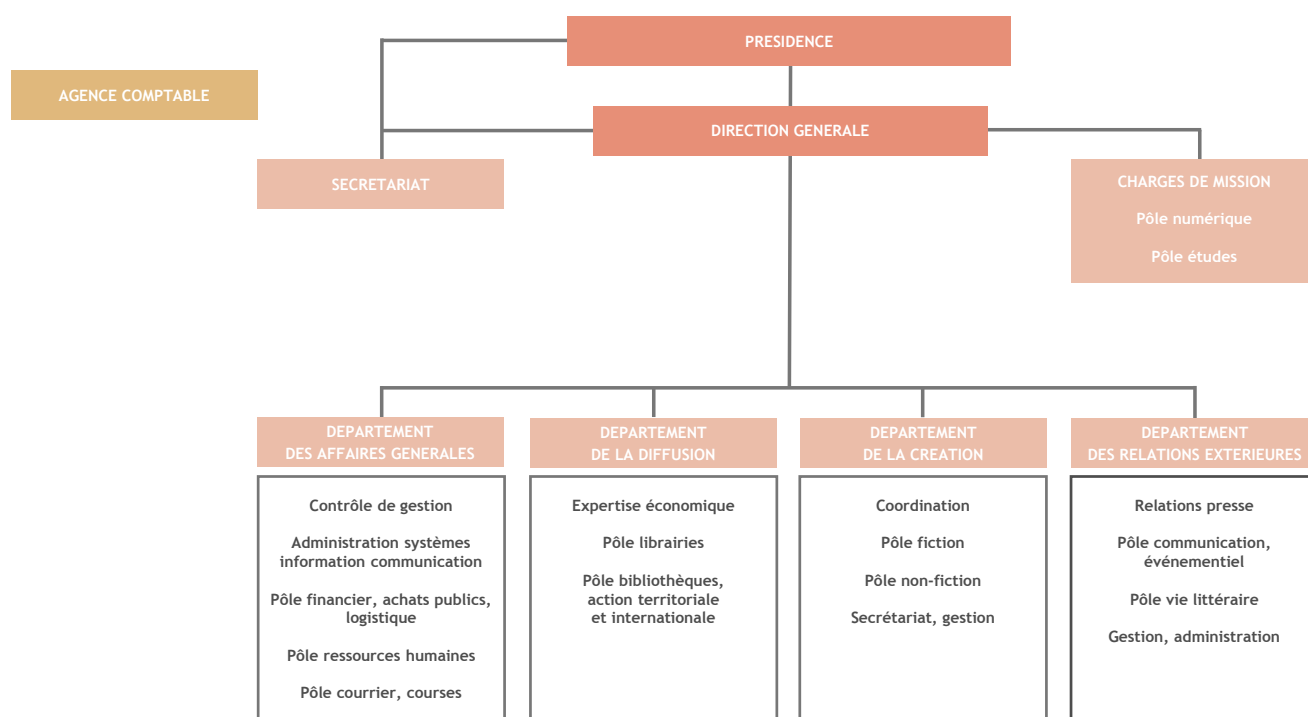
Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par un président de plein exercice, nommé par le Président de la République, pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois¹.

Le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture, du Budget, des Affaires étrangères et du développement international, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration fixe les compétences et les modalités de fonctionnement du collège des présidents de commissions, des commissions elles-mêmes ou des comités, qui sont organisés par thématique et rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

Le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'il dirige. Il est assisté d'une directrice générale (nommée par arrêté de la ministre chargée de la Culture). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études).

Depuis 2014, le CNL dispose d'un effectif de 66 équivalents temps plein, composé de 50 titulaires ou contractuels émargeant sur budget propre et de 16 titulaires ou contractuels émargeant sur celui ministère de la Culture.



¹ cf. décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015.

REPARTITION DETAILLEE DES AIDES ATTRIBUEES DE 2016 A 2018, PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

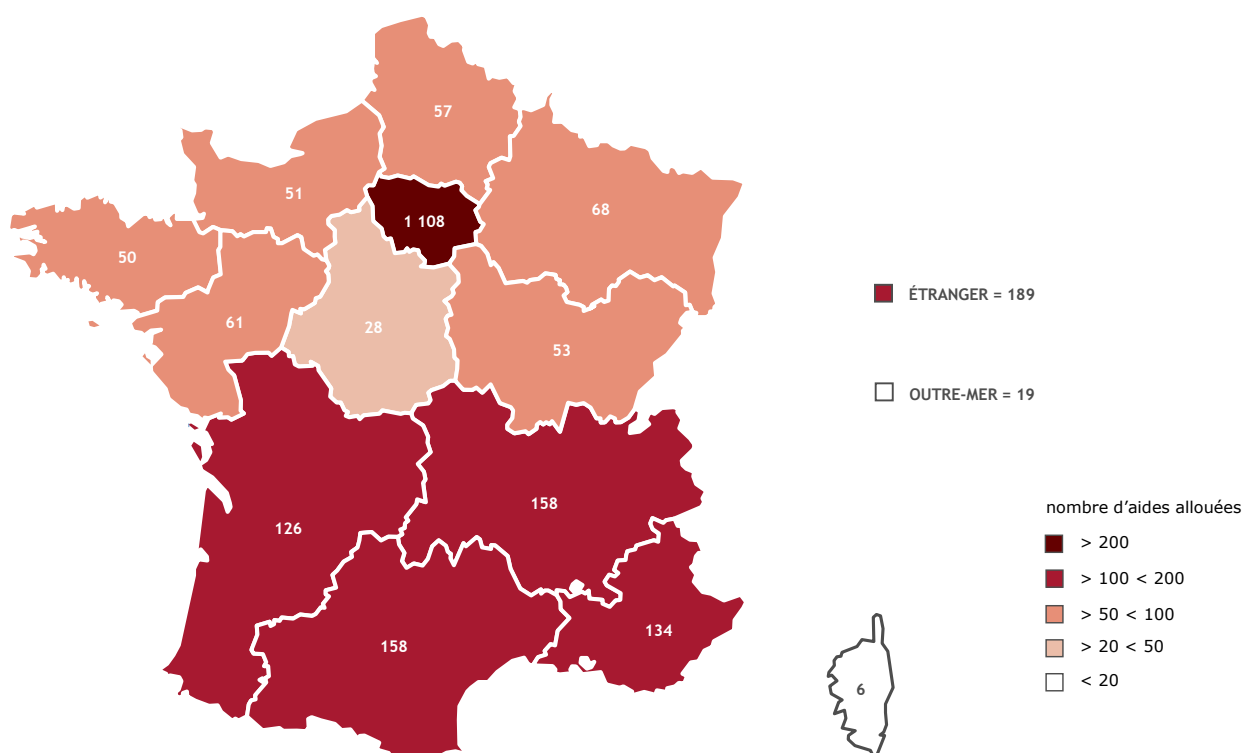
	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	16-17	17-18	16-18	16-17	17-18	16-18
Total général	2 232	2 227	2 266	26 552 276 €	24 475 162 €	23 776 599 €	-0,2%	1,8%	1,5%	-7,8%	-2,9%	-10,5%
Auteurs et traducteurs	270	302	332	2 050 000 €	2 288 000 €	2 764 300 €	11,9%	9,9%	23,0%	11,6%	20,8%	34,8%
Bourses auteurs (création, résidences)	199	220	259	1 682 000 €	1 898 000 €	2 358 000 €	10,6%	17,7%	30,2%	12,8%	24,2%	40,2%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	49	62	54	196 000 €	220 000 €	239 500 €	26,5%	-12,9%	10,2%	12,2%	8,9%	22,2%
Allocations annuelles auteurs	21	19	18	160 000 €	152 000 €	148 800 €	-9,5%	-5,3%	-14,3%	-5,0%	-2,1%	-7,0%
Bourse Cléran	1	1	1	12 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%
Editeurs hors revues	1 033	1 006	1 039	6 020 558 €	5 226 050 €	5 442 868 €	-2,6%	3,3%	0,6%	-13,2%	4,1%	-9,6%
Publication	466	449	467	2 277 932 €	2 117 650 €	2 127 303 €	-3,6%	4,0%	0,2%	-7,0%	0,5%	-6,6%
Traduction (intraduction)	266	272	272	1 222 184 €	1 231 970 €	1 234 639 €	2,3%	0,0%	2,3%	0,8%	0,2%	1,0%
Traduction (extraduction)	251	227	245	692 061 €	627 380 €	622 246 €	-9,6%	7,9%	-2,4%	-9,3%	-0,8%	-10,1%
Développement numérique (production livres numériques, services numériques, numérisation de documents, publication numérique...) (voir annexe)	44	20	23	1 358 381 €	651 950 €	1 112 301 €	-54,5%	15,0%	-47,7%	-52,0%	70,6%	-18,1%
Développement des maisons d'édition	32	32	29	202 100 €	174 379 €	174 379 €	# DIV/OI	-9,4%	# DIV/OI	# DIV/OI	-13,7%	# DIV/OI
Prêts économiques éditeurs	6	6	3	470 000 €	395 000 €	172 000 €	0,0%	-50,0%	-50,0%	-16,0%	-56,5%	-63,4%
Revues	204	195	192	811 940 €	817 420 €	787 637 €	-4,4%	-1,5%	-5,9%	0,7%	-3,6%	-3,0%
Fonctionnement	197	191	188	785 240 €	798 970 €	775 990 €	-3,0%	-1,6%	-4,6%	1,7%	-2,9%	-1,2%
Numérisation	7	4	4	26 700 €	18 450 €	11 647 €	-42,9%	0,0%	-42,9%	-30,9%	-36,9%	-56,4%
Librairies	367	338	377	4 120 377 €	3 449 688 €	3 582 677 €	-7,9%	11,5%	2,7%	-16,3%	3,9%	-13,0%
Subventions économiques aux librairies	46	32	47	596 000 €	384 000 €	667 000 €	-30,4%	46,9%	2,2%	-35,6%	73,7%	11,9%
Prêts économiques librairies	47	33	36	1 603 000 €	1 248 000 €	940 000 €	-29,8%	9,1%	-23,4%	-22,1%	-24,7%	-41,4%
Valorisation des fonds	198	180	221	930 000 €	810 000 €	1 054 000 €	-9,1%	22,8%	11,6%	-12,9%	30,1%	13,3%
Librairies francophones à l'étranger	65	82	66	265 185 €	351 709 €	196 677 €	26,2%	-19,5%	1,5%	32,6%	-44,1%	-25,8%
Action territoriale (conventions territoriales)	11	11	7	726 192 €	655 979 €	725 000 €	0,0%	-36,4%	-36,4%	-9,7%	10,5%	-0,2%
Bibliothèques	153	164	85	6 072 486 €	5 103 906 €	3 639 100 €	7,2%	-48,2%	-44,4%	-16,0%	-28,7%	-40,1%
Diffusion auprès des publics empêchés	151	163	84	542 486 €	603 906 €	639 100 €	7,9%	-48,5%	-44,4%	11,3%	5,8%	17,8%
Bibliothèque nationale de France	2	1	1	5 530 000 €	4 500 000 €	3 000 000 €	-50,0%	0,0%	-50,0%	-18,6%	-33,3%	-45,8%
Manifestations littéraires	172	184	198	2 166 300 €	2 210 050 €	2 483 291 €	7,0%	7,6%	15,1%	2,0%	12,4%	14,6%
Manifestations littéraires	87	96	101	1 991 500 €	1 945 200 €	2 213 517 €	10,3%	5,2%	16,1%	-2,3%	13,8%	11,1%
Fête du livre pour la jeunesse	63	68	77	109 600 €	204 850 €	209 790 €	7,9%	13,2%	22,2%	86,9%	2,4%	91,4%
Printemps des poètes	22	20	20	65 200 €	60 000 €	59 984 €	-9,1%	0,0%	-9,1%	-8,0%	0,0%	-8,0%
Structures	33	38	43	5 310 615 €	5 380 048 €	5 076 726 €	15,2%	13,2%	30,3%	1,3%	-5,6%	-4,4%
Subventions aux structures	33	38	43	5 310 615 €	5 380 048 €	5 076 726 €	15,2%	13,2%	30,3%	1,3%	-5,6%	-4,4%

La baisse du nombre de subventions aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés, entre 2017 et 2018, s'explique par une modification du périmètre de comptabilisation des aides.

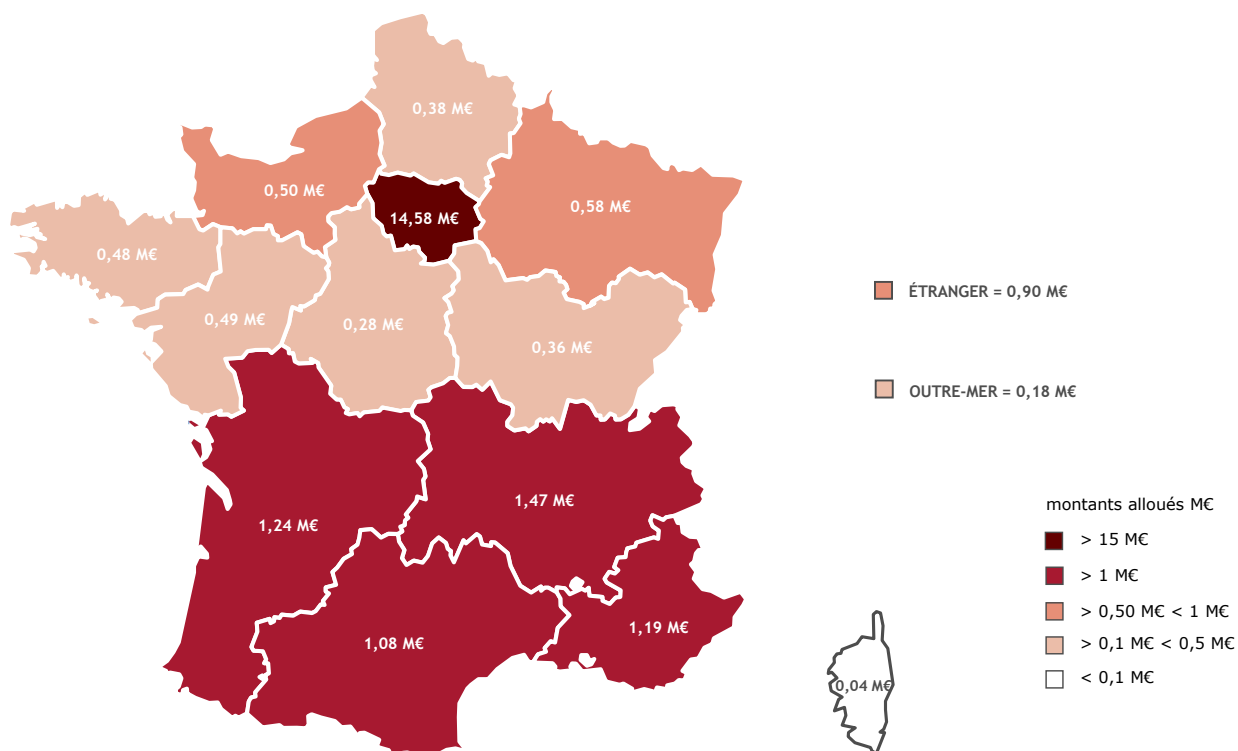
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2018, PAR NATURE DE BENEFICIAIRE

	Auteurs		Editeurs		Reuves		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	88	81100 €	639	3 644 794 €	113	510 339 €	38	578 500 €	6	3 111 440 €	9	103 891 €	27	4 270 726 €	920	10 030 490 €	40,6%	54,8%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	40	3 050 000 €	73	337 069 €	17	42 592 €	35	382 000 €	6	85 583 €	15	142 750 €	1	240 000 €	138	15 49 494 €	8,3%	6,5%
TOTAL IDF	128	1 130 600 €	712	3 981 863 €	130	552 931 €	73	960 500 €	12	3 196 723 €	25	246 641 €	28	4 510 726 €	1 108	14 579 984 €	48,9%	61,3%
ETRANGER	68	383 500 €	48	285 701 €	6	12 363 €	66	196 677 €					1	25 000 €	189	903 241 €	8,3%	3,8%
ALVERGNE-RHONE-ALPES	22	184 000 €	41	88 993 €	7	40 835 €	50	385 000 €	11	127 723 €	23	419 026 €	1	10 000 €	158	1465 577 €	7,0%	6,2%
NOUVELLE-AQUITAINE	17	165 500 €	41	154 416 €	7	25 466 €	23	393 500 €	10	45 869 €	27	407 229 €	1	50 000 €	126	1241 975 €	5,6%	5,2%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	20	202 500 €	56	252 970 €	5	13 82 €	29	257 000 €	6	62 304 €	15	201 250 €	3	198 000 €	134	1 187 25 €	5,9%	5,0%
OCCITANIE	18	165 500 €	57	202 847 €	22	93 632 €	28	301 500 €	11	44 110 €	21	27 1635 €	1	5 000 €	158	1 084 225 €	7,0%	4,6%
GRAND EST	13	132 000 €	12	43 786 €	4	12 44 €	15	127 500 €	4	28 209 €	19	239 079 €	1	2 000 €	68	584 988 €	3,0%	2,5%
NORMANDIE	9	81 200 €	10	39 499 €	2	6 710 €	19	246 500 €	1	3 530 €	8	79 001 €	2	45 000 €	51	501 440 €	2,3%	2,1%
PAYS DE LA LOIRE	11	95 500 €	20	112 17 €	3	6 427 €	14	122 500 €	3	16 722 €	9	106 502 €	1	48 000 €	61	496 868 €	2,7%	2,1%
BRETAGNE	5	35 000 €	9	20 678 €			17	191 000 €	7	33 307 €	11	173 707 €	1	27 000 €	50	480 692 €	2,2%	2,0%
HAUTS-DE-FRANCE	10	72 000 €	6	58 612 €	5	17 144 €	14	84 500 €	5	31 820 €	15	119 674 €	2	6 000 €	57	383 750 €	2,5%	1,6%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	4	58 000 €	16	71 796 €			15	130 000 €	7	22 368 €	11	78 200 €			53	360 364 €	2,3%	1,5%
CENTRE-VAL DE LOIRE	5	35 000 €	6	19 80 €			6	97 000 €	5	26 414 €	6	107 347 €			28	284 941 €	1,2%	1,2%
CORSE			2	14 549 €	1	6 524 €	1	5 500 €			2	11 000 €			6	37 573 €	0,3%	0,2%
REUNION	1	7 000 €	2	1407 €			2	38 000 €			3	15 000 €			8	61 407 €	0,4%	0,3%
NOUVELLE-CALÉDONIE													1	50 000 €	1	50 000 €	0,0%	0,2%
GUYANE	1	7 000 €					4	41 500 €			1	1 000 €			6	49 500 €	0,3%	0,2%
POLYNÉSIE FRANÇAISE			1	5 359 €							1	8 001 €			2	13 360 €	0,1%	0,1%
MAYOTTE											1	5 000 €			1	5 000 €	0,0%	0,0%
MARTINIQUE							1	4 500 €							1	4 500 €	0,0%	0,0%
TOTAL	332	2 764 300 €	1 039	5 442 868 €	192	787 637 €	377	3 582 677 €	85	3 639 100 €	198	2 483 281 €	43	5 076 726 €	2 266	23 776 598 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	136	1 250 200 €	279	1 175 304 €	56	222 344 €	238	2 425 500 €	73	442 377 €	173	2 236 650 €	11	541 000 €	969	8 293 375 €	42,8%	34,9%
OUTRE-MER	2	14 000 €	3	6 766 €	0	0 €	7	84 000 €	0	0 €	6	29 001 €	1	50 000 €	19	183 767 €	0,8%	0,8%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2018, EN VOLUME



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2018, EN VALEUR





www.centrenationaldulivre.fr

 @Centre national du livre
 @LeCNL  @Le_CNL